

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

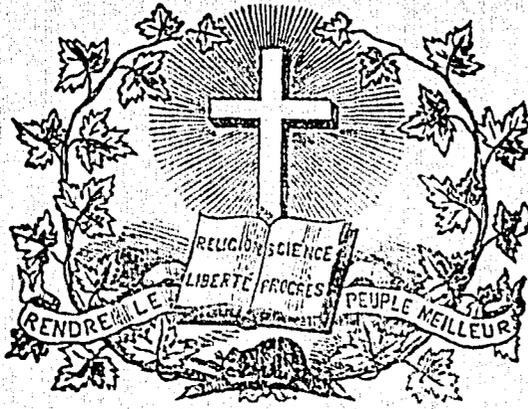
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume III.

Montréal, (Bas-Canada) Février, 1859.

No. 2.

SOMMAIRE.—Biographie Canadienne: Pierre Bedard et ses deux fils, par M. Eneane Parent.—SCIENCE: Comptes rendus des Cours Publics.—Cours d'histoire générale de M. Desmazures à l'École Normale Jacques-Cartier, première leçon, rapportée par M. Raymond Giroux, élève de l'école.—Cours d'histoire du Canada de M. Ferland à l'Université Laval, rapporté par M. Arthur Casgrain, élève de l'Université (à continuer).—EXERCICES.—De la pitié envers les animaux, par Ch. Louandre.—Exercices pour les élèves des écoles.—Vers à apprendre par cœur: Le Presbytère, par Delille.—Exercices de Grammaire.—Anecdotes littéraires et grammaticales.—AVIS OFFICIELS: Diplômes accordés par le Bureau des Examineurs de Stanstead.—Dons offerts au Département de l'Instruction Publique.—EDITORIAL: Septième conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier.—Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada, pour 1857.—Revue Bibliographique: Theory and practice of the art of teaching, by D. Page (suite).—Petite Revue Mensuelle.—DOCUMENTS OFFICIELS.—Rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure, pour 1858.—Tableau de la distribution de la subvention aux universités, Collèges, etc.—Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire des municipalités pauvres, pour 1858.—ANNEXES.—Musique: "Sol Canadien," paroles d'Isidore Bedard, musique de Théodore F. Molt.

BIOGRAPHIE CANADIENNE.

PIERRE BEDARD ET SES DEUX FILS (1).

Au nombre des noms tenus en haute vénération dans notre Bas-Canada, se place, en première ligne, celui de Bedard, illustré, parmi nous, par son **PIERRE STANISLAS BEDARD**, dont deux fils suivirent fidèlement la noble trace jusqu'à la mort, l'un après être parvenu à l'un des plus hauts grades dans la magistrature, l'autre après avoir donné les plus belles espérances, qu'une fin prématurée l'empêcha de réaliser. Le père se mit courageusement à la tête de la phalange patriotique, dans la lutte héroïque qui suivit l'établissement du régime constitutionnel; les fils n'hésitèrent pas non plus à

s'enrôler sous le drapeau populaire, pendant la non moins mémorable lutte qui précéda l'abolition de notre ancienne constitution. D'un jeta les fondements de nos libertés politiques et de notre nationalité, les autres travaillèrent à les raffermir, si bien qu'après la tourmente de 1837 à 1840, elles se réveillèrent plus fortes et plus vivaces que jamais. Les oppresseurs apprirent encore une fois que l'adversité ne fait qu'épurer et retremper les hommes et les peuples vertueux. La victoire de nos ennemis eut pour eux tous les résultats d'une défaite, et l'on a vu se renouveler, sous sir Charles Bagot, ce qui avait eu lieu trente ans auparavant, sous sir George Provost, les victimes des persécutions politiques appelées aux plus hautes charges de l'Etat.

M. Bedard, père, naquit à Charlesbourg, près de Québec, le 14 septembre 1763, année où le Canada fut cédé à l'Angleterre, comme si la Providence, en nous faisant passer sous une nouvelle domination, eût voulu nous donner en même temps l'homme qui, plus que tout autre, devait nous préserver des mauvaises conséquences de la conquête et nous en assurer les bonnes. Après de fortes études au séminaire de Québec, il embrassa la carrière du barreau et ne tarda pas à prendre un rang distingué dans sa profession. "Il fut," dit une notice nécrologique, publiée lors de son décès, en 1829, "reconnu pour le premier avocat de son temps."

Lors de son entrée dans le monde, l'esprit public s'éveillait dans notre pays, le besoin d'institutions politiques libres commençait à se faire sentir, et l'ère constitutionnelle s'annonçait. Le jeune Bedard ne fut pas étranger à ce mouvement moral; et, lorsqu'en 1792, fut inaugurée la constitution, il se trouva préparé à figurer au premier rang parmi les champions des droits populaires. Il n'avait d'autres moyens d'existence que sa profession. Les honneurs et de riches traitements n'étaient pas alors, comme aujourd'hui, le prix de quelques années de bons services publics. Cet avantage, il était à conquérir par un demi-siècle de rudes combats, qu'ont soutenus avec courage nos anciens patriotes.

(1) En publiant cette excellente biographie, due à la plume d'un de nos premiers écrivains, d'un de ceux qui ont donné le plus puissant élan à la littérature et, pour bien dire, à la renaissance intellectuelle du Bas-Canada, nous aurions aimé à l'accompagner d'un portrait de Pierre Bedard. Malheureusement il n'en existe point. Il y avait, nous croyons, un buste de cet homme célèbre dans le Musée-Chasseur, à Québec; mais il avait disparu même longtemps avant l'incendie des restes de cette collection dans le palais législatif. A cette époque, les artistes étaient assez rares au pays et le daguerréotype n'était pas encore inventé. Nous offrons à nos lecteurs les paroles et la musique de la chanson d'Isidore Bedard. Nous ayons songé à leur faire ce cadeau pour leurs étrennes; mais il nous a été impossible de nous procurer à temps la musique, composée par M. Molt, et devenue très rare. M. Théodore Molt, longtemps organiste de la cathédrale de Québec, a légué bon nombre de compositions d'un grand mérite et que l'on se procure difficilement aujourd'hui. Nous devons à la mémoire et à l'habileté de Mme Ophelia Bell, née Cowan, bien connue par ses succès artistiques, de pouvoir publier l'air de "Sol Canadien," qu'elle a bien voulu noter pour notre journal.

Done pour se dévouer à la chose publique comme il le fit, et comme il fallait le faire alors, M. Bédard dut négliger sa profession ; le pays exigeait de ses hommes publics un dévouement tout apostolique, avec le courage des martyrs. Notre jeune patriote accepta tous les sacrifices : il fut apôtre et martyr de la sainte cause du peuple.

Au comté de Northumberland comprenant les comtés actuels de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, avec Montmorency, à l'exception de l'Isle d'Orléans, formant alors un comté séparé du comté de Northumberland, disons-nous, appartient l'honneur d'avoir député M. Bédard au premier parlement, qui s'ouvrit le 17 décembre 1792. Dès le commencement de cette session, le parti oligarchique se démasqua, et fit comprendre à ceux de notre race qu'elle aurait à combattre non seulement pour ses libertés politiques, mais en outre pour ses institutions nationales. Dès lors, on put voir clairement que la faction, qui pressurait le pays depuis trente ans, entendait, avec l'appui de la métropole sur lequel elle comptait, faire du Bas-Canada une nouvelle Irlande, et de ses anciens habitants une race vouée à l'infériorité et à l'exploitation. Dans cette vue et comme le premier pas vers le but désiré, M. Richardson, le chef du parti oligarchique à Montréal, comme le juge en chef Sewell le fut à Québec, osa proposer de décréter la proscription de la langue française dans les délibérations parlementaires et dans les lois, on l'anglais seul devait être "considéré le texte légal." Tous les membres Canadiens, à l'exception de deux, dépendant du parti oligarchique, votèrent contre cette odieuse proposition, de même que tous ceux portant des noms anglais votèrent en sa faveur. Cela prouve que, de part et d'autre, on savait à quoi s'en tenir sur la portée et l'esprit de la proposition. Cette hostilité nationale a été au fond et comme l'âme des résistances opposées à toutes nos mesures de réforme. Des Anglais qui, en Angleterre, eussent suivi le parti ultra-libéral peut-être, ont, dans le Bas-Canada, appuyé jusqu'à la fin le parti oligarchique et anti-canadien.

Nous devons laisser à l'histoire les détails de la longue lutte qui s'engagea dès 1792, entre les défenseurs et les ennemis des droits populaires, et dans la première période de laquelle M. Bédard occupa toujours un des premiers rôles. Profond penseur, grand logicien, esprit lucide, intelligence vigoureuse, mais rassise, il avait besoin pour s'animer du froissement de la discussion, et c'était surtout dans la réplique que ses moyens oratoires se manifestaient. Un de ses collègues et amis nous disait, un jour, qu'il se plaisait à lui servir d'avant-garde en chambre, ouvrant des discussions où M. Bédard se réservait la réplique aux adversaires. Souvent, disait-il, ils croyaient n'avoir affaire qu'à moi, et lorsqu'ils s'asseyaient triomphant, Bédard se levait et les foudroyait avant qu'ils n'eussent eu le temps de se reconnaître.

Mais ce n'était encore là que de la petite guerre. Nos pères, novices dans la vie parlementaire, ne marchèrent d'abord qu'en hésitant, ne se permettant, pour bien dire, que des escarmouches. Pendant ce temps-là, les anciens abus continuaient et de nouveaux s'introduisaient. A toute mesure de réforme et de progrès, le conseil législatif, composé pres-

qu'en entier de hauts fonctionnaires, opposait son éternel veto ou était prêt à le faire impunément. C'est que la chambre représentative n'avait pas encore obtenu le contrôle des revenus publics. La gent bureaucratique avait à sa disposition les revenus de l'acte impérial de la 14e. Geo. III, et de deux actes provinciaux passés subseqüemment sans condition, dans un moment d'imprévoyante confiance. Mais un bon jour il arriva, comme cela devait arriver, que ces revenus ne suffirent plus et que le déficit dut être couvert sur la caisse impériale. M. Bédard, très versé dans la connaissance de la constitution anglaise et de son mécanisme, et sachant que le vote annuel des subsides fit la force de la chambre des communes, profita de l'occasion pour proposer le paiement de toutes les dépenses publiques par la chambre d'assemblée. La notice nécrologique citée plus haut dit, à cette occasion : " Si la province, en se chargeant de ses propres dépenses, acquit aux Canadiens ou à la chambre d'assemblée, quelque poids ou quelque influence dans les affaires du pays, c'est à M. Bédard qu'en le doit ; le paiement de la liste civile fut son ouvrage."

L'oligarchie vit toute la portée du coup qu'on voulait frapper, et cette proposition de payer toutes nos dépenses publiques, qui nous paraît aujourd'hui si simple, et qui est en-elle même une proposition si loyale, souleva dans le pays une tempête, qui ne se calma jamais complètement, la dispute ayant duré, sous une forme ou sous une autre, jusqu'à l'abolition de l'ancienne constitution. Ce n'était rien moins qu'une trahison cachée, une mesure attentatoire aux droits et privilèges de la couronne, un acheminement à la révolte ouverte. La presse, alors presque entièrement dévouée au parti oligarchique, se déclina avec une violence effrénée contre le parti populaire, qui sentit la nécessité d'avoir aussi une presse à son service, et l'ancien *Canadien* fut fondé. Son épigraphe, *Fiat justitia, ruat cælum*, dénote, à elle seule, une époque orageuse. Ce doyen de la presse canadienne libérale eut M. Bédard pour principal collaborateur, et il fut ce qu'il devait être dans les circonstances, dévoué, énergique, vif et chaleureux ; mais en le lisant avec nos idées d'aujourd'hui, on ne saurait y trouver une raison, pas même un prétexte qui puisse expliquer les mesures rigoureuses dont son imprimerie, son imprimeur et ses écrivains furent l'objet : dans le mois de mars 1810, le matériel du *Canadien* fut saisi par une escouade de soldats et transporté dans les voûtes du greffe, et son personnel, y compris M. Bédard, fut traîné en prison sous l'accusation de menées traîtresses (*treasonable practices*).

Tous les anciens vous diront que le pays, Québec surtout, furent soumis alors à un vrai régime de terreur ; mais le grand patriote de 1810 ne mollit pas un instant, et du fond de son cachot il brava jusqu'à la fin les ennemis de son pays. Tous ses compagnons de captivité profitèrent de la réaction, produite par la honte sans-doute, qui se fit bientôt chez leurs persécuteurs, pour obtenir leur liberté ; mais M. Bédard repoussa tout compromis. "Après trois mois de prison, dit la notice déjà citée, on lui offrit d'en sortir, pourvu qu'il consentit à devoir l'oubli de ses torts à la clémence de l'administration. Il refusa. En 1811, l'administration reçut ordre de lui rendre la liberté. Il avait été treize mois en prison,

ayant contracté une maladie dont il ne guérit pas." A cela nous ajouterons, pour l'avoir entendu répéter plus d'une fois, que notre grand patriote ne voulait pas sortir de prison, à moins qu'on ne lui fit son procès, et qu'on fut presque obligé de lui faire violence pour le mettre en liberté. Et cet homme avait, treize mois auparavant, laissé dans le besoin une femme et plusieurs enfants en bas âge, qui durent leurs moyens d'existence, dans l'intervalle, à l'honorable générosité des citoyens de Québec ! N'est-ce pas là un homme de Patrie ressuscité ?

Sir James Henry Craig parti, avec les remords au cœur, dit-on, et maudissant ses perfides conseillers, arriva Sir George Prevost, avec la mission de concilier le peuple canadien, et un de ses premiers actes vers ce but, fut la nomination du prisonnier de Craig à la charge de juge résidant aux Trois-Rivières. Ainsi, les dénonciateurs et les geoliers du *traître* de 1810 durent, en 1812, ouvrir leurs rangs pour l'y recevoir. Ce fut sans doute avec la rage au cœur; mais pas un n'eut le courage de ressentir le soufflet appliqué au front de tous.

Ici se présente une réflexion: N'est-il pas regrettable pour la gloire de Pierre Bedard et pour nos propres intérêts, qu'il ait alors abandonné la cause qu'il avait si bien servie jusque là, cause qui en était encore à un premier succès, rien moins que décisif, comme l'événement le prouve ? A cela nous ne répondrons pas que notre héros était sans fortune et chargé d'une famille dont il avait jusque-là négligé les intérêts, pour se dévouer tout entier à la chose publique; nous ne rappellerons pas même qu'il avait contracté, en prison, une maladie dont il ne guérit jamais: ces raisons, toutes valables qu'elles soient, seraient une injure à sa mémoire, si nous les donnions pour motifs de sa retraite de la scène politique. Il avait pour cette détermination d'autres motifs plus dignes de lui. Son avènement à la haute magistrature était la consécration du triomphe de la cause pour laquelle lui et ses amis avait combattu et souffert, l'aveu formel qu'on les avait calomniés et injustement persécutés, et un puissant encouragement au peuple et à ses défenseurs de persévérer dans les nobles errements du passé. Il y a plus, à cette époque, nous étions à la veille d'une guerre avec les Etats-Unis. Or, M. Bedard, avec le jugement sûr qu'on lui reconnaissait, avait compris que l'intérêt, autant que le devoir, nous commandait de rester unis à l'empire britannique. Il était, pour l'avoir étudié à fond, admirateur du régime constitutionnel anglais, qui lui paraissait assurer, à la fois, et le libre exercice de toutes les énergies sociales légitimes, et la compression des instincts pervers, en d'autres mots, l'ordre et le progrès. Il était un loyal sujet anglais en même temps qu'un chaud patriote canadien, et il sentit qu'en ces deux qualités il devait prêter la main à l'œuvre de conciliation de Sir George Prevost. Accepter une charge judiciaire, dans les circonstances, c'était pour M. Bedard faire un solennel acte de confiance dans le nouveau gouverneur, et cet acte de sa part devait être tout-puissant auprès du peuple et le porter à se rallier en masse autour du drapeau britannique. C'est ce qui arriva, et le Canada fut conservé à l'Angleterre, et notre nationalité échappa cette fois encore à l'absorption.

En montant sur le banc, M. Bedard rendit donc un nouveau service politique à son pays, et ne fit qu'ajouter un nouveau titre à sa popularité. Nous devons insister sur ce point, afin de rectifier une erreur grave dans laquelle est tombé un écrivain du jour, qui prétend que M. Bedard devint impopulaire par suite de sa nomination comme juge, se fondant sur ce qu'il "fut accusé, mais sans succès, de hauts crimes et délits dans l'exercice de la magistrature, par la chambre d'assemblée en 1818." Il y a là méprise: la chambre d'Assemblée n'a jamais accusé M. Bedard, seulement M. Ogden, représentant de la ville des Trois-Rivières, accusa M. Bedard, devant la chambre d'Assemblée, non en 1818, mais en 1819. Un comité d'enquête fut nommé, qui, le 21 avril de la même année, fit rapport comme suit:

"Votre comité ayant considéré les articles d'accusation référés, et le témoignage produit au soutien d'iceux, est d'opinion que les dites accusations sont absolument sans fondement."

Quatre jours après, le parlement fut prorogé, avant que la chambre se fût prononcée sur le rapport de son comité. Rien ne fut fait pendant la session suivante, preuve que l'accusateur renonçait à pousser l'affaire plus loin. Mais M. Bedard, confiant dans la bonté de sa cause, et craignant, comme il le dit dans sa requête, l'effet des dépositions vagues, artificieuses et fausses, qui pourraient laisser des impressions sur le caractère du pétitionnaire, demanda, dans la session de 1821, que l'enquête fut rouverte, afin de lui fournir l'occasion de prouver que "les dites accusations ont été malicieuses, préméditées et concertées," aussi de "faire preuve du caractère de certains témoins et de leur peu de crédibilité." La chambre se rendit à cette demande, un nouveau comité fut nommé, et l'accusateur mis en demeure de dire s'il avait "des témoins à faire entendre, et s'il voulait en donner une liste," ne voulut pas répondre. La fin de la session arriva avant que le comité pût procéder, et l'affaire fut remise à la session suivante, mais elle ne revint plus sur le tapis, M. Bedard en étant venu à croire, sur l'insistance de ses amis, sans doute, que sa réputation n'avait souffert en rien des accusations portées contre lui.

Dans tout cela, comme on le voit, pas la moindre apparence que M. Bedard fût devenu impopulaire, par suite ou à la suite de sa nomination. Bien au contraire, l'origine même des accusations portées contre lui, prouve sa popularité longtemps après. Son accusateur fut M. Ogden, un des coryphées du parti anti-populaire, soutenu et poussé par cette coterie qui valut ci-devant, aux Trois-Rivières, le sobriquet de bourg pourri, et dont, à la fin, la population de cette ville a su noblement s'émanciper. M. Bedard, devenu impopulaire!... Oh! non. On a souvent reproché aux peuples leur ingratitude envers leurs grands hommes; mais nos compatriotes sont à l'abri de ce reproche à l'égard du grand citoyen dont nous parlons. En voulez-vous la preuve, ainsi que de l'incontestable popularité dont jouit le juge Bédard jusqu'à sa mort? vous la trouverez dans les faits consignés dans l'extrait suivant de la notice déjà mise à contribution:

"En 1814, il fut nommé agent de la province en Angleterre, par la chambre d'assemblée; il aurait laissé sa situa-

tion pour se rendre en ce pays, si le bill eût passé au conseil.

« Ce fut aux Trois-Rivières qu'il dressa un mémoire pour accompagner l'adresse au soutien de l'administration de Sir George Prevost. Ce mémoire était un état raisonné des griefs du pays.

« En 1822, on lui proposa de passer en Angleterre, au sujet du *bill d'union* ; il y consentit, mais n'y put aller.

« Bientôt les années, en l'affaiblissant, donnèrent une nouvelle force à la maladie dont il était attaqué.

« En 1827, il alla prendre les eaux de Saratoga, dans les Etats-Unis, où tout lui plaisait moins qu'en Canada. Il revint presque aussi mal portant qu'avant ce voyage.

« Les années et la maladie ne diminuèrent point son goût pour les sciences abstraites, ni son application à l'étude. »

Disons maintenant quelque chose des deux fils de M. Bédard, qui, dans ce qu'on peut appeler la deuxième génération de nos hommes publics, se montrèrent de bonne race, et les dignes enfants d'un noble père.

ELZÉAR BÉDARD, l'aîné des deux, avait, comme son père, embrassé la profession de la loi, ce que fit aussi Isidore, dont nous parlerons ensuite.

Il n'entra au parlement qu'en 1834, mais il s'était depuis plusieurs années activement occupé des affaires publiques au forum et dans la presse. Il parlait, avec une facilité presque égale, dans les deux langues. Il avait hérité de son père d'un esprit clair et logique, sans avoir cependant son éloquence vigoureuse et puissante. C'était un écrivain agréable, excellent surtout à manier le ridicule ; nous ne disons pas le sarcasme, car il était naturellement bon et bienveillant : il aimait à rire de ses adversaires, mais sans les blesser au cœur. Cette qualité lui causa de bien vifs regrets, mais ne l'arrêta pas lorsqu'il lui fallut rompre des liens d'amitié des plus chers, au milieu des luttes politiques : le pays avant tout, telle fut toujours la devise des Bédard.

Lorsqu'en 1834, la chambre d'assemblée, lasse de demander sans succès la réforme des abus, ou, comme on disait alors, le redressement des griefs, voulut, pour ainsi dire, faire un appel solennel au monde du déni de justice qu'elle éprouvait, ce fut M. Bédard, tout jeune membre encore, qui fut chargé de la mesure : avec les fameuses 92 Résolutions il fit ses premières armes parlementaires. C'est assez dire de quelle considération il jouissait parmi ses collègues. Il n'était pas, ni ne prétendit jamais être l'auteur de ce manifeste, dont le premier jet fut préparé par M. Pupineau, et qui reçut sa rédaction définitive de M. Morin, après avoir été discuté dans une réunion d'hommes publics, qui se tint chez M. Bédard.

En 1836, Lord Gosford, voulant donner une preuve de ses bonnes intentions envers le pays, ne crut devoir mieux faire que de renouveler, pour le fils, ce que Sir George Prevost avait fait pour le père 24 ans auparavant : le *moteur* des 92 résolutions fut élevé au banc judiciaire. Dans sa nouvelle position, M. Bédard ne tarda pas à montrer la fermeté, l'intégrité et le dévouement qui avaient signalé sa carrière politique. Voici le témoignage qu'il reçut de la presse, lorsqu'en 1849, elle eut à annoncer sa mort :

« Bientôt après, en 1838, M. Bédard eut occasion de faire

éclater son courage et son intégrité comme juge. Tout le monde a encore présent à la mémoire la noble indépendance avec laquelle il maintint, sur le banc, l'existence de l'*habeas corpus*, dans un temps où cet acte de vertu civique devait mettre en danger la haute position qu'il occupait. Il ne faut pas oublier non plus qu'ayant à lutter, en cette occasion, contre plusieurs de ses confrères, dont l'un était le juge en chef Stuart, son argumentation put se montrer sans peur à côté de la leur. En effet, il y fit preuve d'un talent et de recherches qui lui donnèrent dès lors un rang élevé dans notre magistrature, rang qu'il a maintenu depuis par ses talents, l'assiduité de son travail et de ses recherches, et la lucidité de ses opinions.

« Réintégré avec honneur après les troubles, il remonta sur le banc avec une réputation de capacité et d'intégrité désormais à l'abri même du soupçon. Devant lui s'étant ouverte une longue carrière, aussi honorable pour lui qu'utile à son pays, carrière dans laquelle une mort prématurée vint de l'arrêter, étant à peine au milieu de sa course.

« Si, un jour, la postérité veut connaître la vie de ceux qui, dans notre Canada, ont, par leur parole, leur plume, leur exemple et leurs vertus publiques, contribué notablement à l'établissement de la liberté politique en général, et à la conservation de nos intérêts nationaux en particulier, Elzéar Bédard ne devra pas être et ne sera pas oublié ! »

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du plus jeune frère, ISIDORE BÉDARD, qui entra au parlement en 1830, mais qui n'assista qu'à la session suivante, étant parti bientôt après pour aller en Europe, d'où il ne devait pas revenir. Il mourut à Paris, le 14 avril 1833, à l'âge de 27 ans ou environ.

Il est digne de remarque que les deux fils de M. Bédard furent élus membres de la chambre d'assemblée par deux comtés qui, autrefois, avaient fait partie du comté de Northumberland, lequel avait député le père au premier parlement et à plusieurs autres parlements subséquents, savoir : Elzéar par le comté de Montmorenci, et Isidore par celui du Saguenay. La mémoire vénérée du père fut sans doute pour beaucoup dans cette coïncidence, tant pour les élus que pour les électeurs.

Isidore, n'ayant fait qu'apparaître sur la scène politique, et n'étant encore qu'un tout jeune homme à sa mort, laisse peu de chose à dire sur sa vie publique. A son départ du pays, il n'avait guère pu que faire concevoir les plus belles espérances. On allait se disant que les principales qualités du père allaient revivre dans le fils, et cela seul faisait le plus bel éloge qu'un jeune homme pût mériter. Cependant, la mémoire d'Isidore vivra aussi longtemps, dans la Nouvelle France, que celle de Rouget de l'Isle dans la vieille France. Le jeune Bédard a laissé quelques couplets qui ont eu le mérite de l'emporter, dans la faveur publique, sur tous nos autres chants patriotiques, très nombreux pourtant et l'œuvre de talents les plus distingués parmi notre jeunesse lettrée. Ce n'est pas que la partie littéraire de ces couplets ne prête un peu à la critique, et que sous ce rapport ils ne soient inférieurs à quelques-unes de nos chansons patriotiques ; mais Bédard sut, mieux qu'aucun de ses concurrents, malgré les négligences du style, trouver le chemin des cœurs et faire vibrer la fibre nationale. C'est, il est vrai, ce qui

fait le poète, le reste est du versificateur. Avec le temps, sans doute, notre jeune poète aurait apporté plus de soins et de goût à ses compositions.

Voici comment un journal du temps annonça la nouvelle de sa mort :

“ Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un jeune compatriote qui avait déjà fait preuve de vertus publiques héréditaires, et de talents très distingués. Ce jeune monsieur, un an après avoir été appelé au poste honorable de représentant du peuple, entreprit un voyage en Europe, d'où il devait rapporter des connaissances dont son pays, nous en sommes sûr, aurait été le premier à profiter, et c'est au moment où il se préparait à retourner au Canada que la mort l'a frappé, à Paris, le 14 avril. La maladie qui l'a emporté était une hémorrhagie des poumons.”

Tels ont été ces trois hommes dont chacun, en mourant, a laissé un modèle pour un des âges dont se compose la vie publique—jeunesse, âge mûr et vieillesse.

ETIENNE PARENT.

SCIENCE.

Comptes-rendus des Cours Publics de l'École Normale Jacques-Cartier.

LEÇONS D'HISTOIRE GÉNÉRALE, PAR M. DESMAZURES.

ORIGINES DE LA CIVILISATION MODERNE.

PREMIÈRE LEÇON.

Cette leçon sera une récapitulation générale de tout ce qui fera le sujet des lectures suivantes, où nous étudierons l'époque comprise entre Notre Seigneur et Charlemagne. Avant d'entrer dans le détail, nous considérerons l'ensemble de tous les faits ; ainsi, lorsqu'on examine un grand édifice, on doit, pour le bien comprendre, l'envisager d'abord dans son ensemble ; il est plus facile ensuite d'en étudier les différentes parties.

Avant Notre Seigneur, l'erreur, l'impunité, le vice prédominaient dans le monde entier. De plus, la réunion de tous les peuples en un seul, et sous la domination d'un seul chef, avait mis en commun tous les désordres et les crimes de la terre. Les peuples qui se disaient les plus civilisés et les mieux policés étaient plongés dans les plus épaisses ténèbres et dans la plus basse dégradation. Le mal était monté même dans les sources de la vie. L'enfant ne recevait plus aucun enseignement, si ce n'est des scandales au sein de la famille. Les mères ne se faisaient point scrupule de conduire aux jeux du cirque leurs jeunes filles. Elles les accoutumaient à la vue du meurtre et à l'odeur infecte du sang. Lorsque le combat était fini et qu'une victime avait succombé, les dames romaines se précipitaient dans l'arène pour boire le sang humain, dans l'espérance de prolonger une vie consumée par la mollesse et par d'insensés plaisirs. L'homme était abaissé au niveau de la brute ; il était condamné à se vir de bête de somme, sous un maître qui avait jusqu'au droit de l'assommer pour la plus légère faute. Partout l'esclavage le plus complet. Partout les lois les plus sacrées étaient méconnues. Les temples mêmes étaient devenus des lieux de débauche. Mais voilà que tout-à-coup un bruit se fait entendre à l'Orient. Au sein de la Judée, une vierge met au monde un fils, et cet enfant est le Fils de Dieu.

Cet Homme-Dieu passe les trente premières années de sa vie dans la retraite et dans le silence ; puis, il se choisit douze disciples, tirés des rangs du peuple, et prêche une doctrine marquée du sceau de la divinité, et il termine enfin sa carrière par la mort ignominieuse de la croix. Après sa mort, ses disciples continuent son œuvre : à leurs voix, les populations accourent et se font chrétiennes. En quelques années, il y a des croyants dans presque toutes les parties du monde. Ainsi, peu de temps après la mort de Notre Seigneur, St. Pierre en trouve dans Antioche et St. Paul à Rome : maintenant encore, on voit en Mésopotamie, en Barbarie, dans les Indes et dans les Gaules, des traces évidentes d'une prédication faite dès les premiers temps de l'Eglise. Cette nouvelle doctrine était bien propre, en effet, à soulager des cœurs affligés.

Non seulement son instituteur avait mené lui-même une vie pauvre, mais il avait su faire comprendre la dignité et l'excellence de son enseignement, en disant : “ Heureux ceux qui souffrent, parce qu'ils verront Dieu.” Jésus-Christ, pour donner l'exemple, voulut souffrir au jardin des oliviers et sur le calvaire ; pour donner l'exemple de sa bonté, il se compare à un berger qui, ayant perdu une brebis, laisse son troupeau pour la chercher, et lorsqu'il l'a trouvée il la met sur ses épaules et la porte à la bergerie. Mais si cette doctrine était douce pour les pauvres et les opprimés, elle révoltait les grands, qui aimaient mieux passer leur vie dans la mollesse et dans de honteux plaisirs, que de mener une vie pure et chaste.

La doctrine de Jésus-Christ gênait les passions ; aussi le paganisme lui déclara-t-il une guerre mortelle, et il ne faut pas s'étonner des grandes persécutions que l'Eglise eut à souffrir, des combats qu'elle eut à soutenir, des assauts qu'elle eut à livrer. Bien des fois elle vit ses enfants verser leur sang pour la défense du culte auquel ils s'étaient voués. Mais ces persécutions, loin de décourager l'Eglise, étaient pour elle le prélude des victoires qu'elle devait un jour remporter sur le paganisme, et le sang de ses enfants était comme une semence féconde d'où sortaient des milliers de chrétiens. L'Eglise se souvenait des paroles de son divin fondateur : “ Vous serez en butte aux persécutions à cause de moi.” Outre les persécutions, elle eut aussi à souffrir les hérésies qui commencèrent à la mort de Notre Seigneur. La première est celle de Simon le magicien. Si, d'un côté, il y eut des hérétiques et des sophistes, il y eut, de l'autre côté, des hommes illustres par leur sainteté et par leur science : par la force de leur raisonnement et de leur logique, ils renversèrent les arguments de ces hérétiques. Parmi les premiers persécuteurs, on voit apparaître la famille des Césars, qui ne se composa, pour ainsi dire, que de monstres. Depuis Néron jusqu'au moment où Constantin se fit chrétien, presque tous ces empereurs passèrent leur vie dans la mollesse et dans les plus honteux plaisirs. Les hautes classes, elles autrefois si grandes et si puissantes, elles qui donnaient autrefois l'exemple de toutes les vertus, elles autrefois si braves et si courageuses lorsqu'il s'agissait de défendre le sol sacré de leur patrie, courbaient ignominieusement le front devant un tyran et étaient plongées dans les plus grands désordres. Si nous descendons plus bas, le peuple, lui autrefois si brave, si austère et si courageux, se vautrait dans la fange du vice et passait son temps dans l'oisiveté et dans les jeux. Les premières persécutions commencèrent après la mort de Jésus-Christ et se continuèrent jusqu'à Constantin. Néron, Trajan, Marc-Aurèle, Septime Sévère, Déce et Dioclétien, firent répandre le sang d'une multitude de martyrs. Si l'histoire n'était là, on ne pourrait croire à quel degré de fureur ces empereurs se sont livrés contre les chrétiens. Pendant plus de trois siècles, le sang coule, les prisons ne se vident pas et la hache du bourreau ne cesse de frapper. Mais tous les efforts du paganisme sont inutiles pour arrêter les progrès du christianisme. “ Nous ne sommes que d'hier, disait Tertullien, et déjà nous remplissons vos villes, vos campagnes, votre forum, votre sénat ; nous ne vous laissons que vos temples. Si nous voulions nous révolter, nous pourrions vous anéantir ; mais nous savons qu'il vaut mieux souffrir la mort que la donner.” Le temps des persécutions va finir : à la tempête va succéder le calme et le repos ; la croix va briller sur la couronne des Césars. Constantin, issu de la famille des Césars, a lant combattre le tyran Maxence, était sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'une croix lumineuse apparut dans les airs. Eclairé par ce signe, il promit de se faire chrétien si Dieu lui donnait la victoire. Maxence fut vaincu et Constantin, de retour à Rome, se fit instruire des vérités de la foi et baptiser. Depuis ce moment tout change, et nous sommes arrivés à un temps de repos. L'Eglise honorée, respectée, est comblée de richesses par les dons que lui font ses enfants à qui, en retour, elle donne des lois et prescrit des devoirs.

L'Eglise, cette bonne mère, en disant à l'homme d'où il vient et où il va, règle la famille, la société, la politique ; elle rend au père toute la dignité qui lui est due et lui enseigne ses devoirs ; elle apprend aux hommes ce qu'ils sont, et, dès lors, elle porte un coup mortel à l'esclavage ; elle crée un droit public et un droit des gens, jusqu'alors inconnus. Au moment où la religion domine dans les cœurs, tout change. Les fils et les filles des grands, autrefois occupés à de futiles plaisirs, emploient leur temps, leur vie, leurs richesses, à soulager les pauvres et à accomplir des œuvres de charité. Rome, du temps des empereurs chrétiens, était la plus belle ville du monde. Constance, empereur de Constantinople, qui la visita à cette époque, vit des merveilles qu'il n'aurait jamais imaginées : “ Rome, dit-il, est située sur sept collines ; tout ce que l'art a de plus surprenant, tout ce que la terre a de plus riche, y est renfermé. Les aqueducs sont aussi profonds et aussi grands que des fleuves, ses bains aussi vastes que des lacs.” Mais, hélas !

toutes ces richesses vont devenir bientôt la proie des barbares. Ici une grave question se présente naturellement. Comment et pourquoi Dieu a-t-il frappé Rome avec une telle rigueur, après lui avoir pardonné ? Bossuet, ce grand penseur, a dit, en parlant de la chute de Rome : « Rome, il est vrai, avait embrassé le christianisme, mais elle s'est convertie trop tard ; elle avait épuisé les grâces que Dieu lui avait destinées. » D'autres répondent à cette question, en disant : « La société romaine était complètement pardonnée, mais elle n'a pas su profiter du pardon. Elle eut dû continuer à honorer la religion et à observer ses commandements. Au lieu de cela, elle revint plus d'une fois à son vomissement, se fit païenne avec Julien et fut le siège de toutes les hérésies. Alors, Dieu irrité, la précipita sans pitié, sans vouloir lui accorder un pardon, dans l'avenir. C'en est fait, dit Dieu, ce peuple n'est plus mon peuple. Rome, lors de l'irruption des barbares, était encore plongée dans la mollesse et dans le vice. Il fallait donc une nation nouvelle, une nation plus forte et plus robuste. Tous les peuples du monde sortent alors de leur engourdissement ; ils secouent la tête, regardent du même côté vers Rome ; mais tous ont le même but, tous ont la même pensée, tous ont les yeux tournés vers l'Occident. Ils se mettent en marche : ni les glaces du nord, ni les montagnes ne les arrêtent : ils sont poussés par le souffle de Dieu. Attila s'avance : rien ne lui résiste sur son passage. Rome est prise et saccagée. Viennent ensuite les Goths, les Hérules, les Gépides, les Vandales, les Cimbres, les Teutons et les Francs, tous se dirigent vers l'Occident, tous se jettent sur l'empire romain. « Au milieu d'eux, on remarquait, dit l'ancien historien de Rome (Tacite), une nation qui avait pour emblème une cote d'armes parsemée d'abeilles. Parmi eux, dit-il, la femme est respectée. Ils sont doux pendant la paix et au foyer domestique ; mais à la guerre, ils sont terribles et invincibles, ils sont courageux sur le champ de bataille, frappent leurs boucliers de deux lances et chantent des hymnes guerriers. » Ce sont les Francs. Le roi des Huns, surnommé le fléau de Dieu, ayant dévasté toutes les contrées qu'il avait rencontrées sur son passage, menaçait d'envahir les Gaules où les Francs s'étaient fixés. Attila, repoussé sous les murs d'Orléans, fut complètement défait dans les plaines de Châlons-sur-Marne, par les Francs et les Romains réunis. Les Francs profitèrent de cette victoire pour agrandir leurs Etats, cependant ils étaient encore infidèles, mais en 456 ils se convertirent à la vraie foi et furent depuis cette époque le soutien de la religion. M. Desmazures a terminé en disant quelques mots sur la succession des grands rois, des grands pontifes et des grands guerriers qui brillèrent en ces temps de luttes et de souffrances, et parmi lesquels est Charlemagne. Ce grand empereur qui fut l'appui et le défenseur de la religion, fut aussi le protecteur des lettres et des arts. Il étend ses deux bras, de l'un il arrête les invasions du nord, de l'autre il refoule les invasions du midi et, en même temps, il protège les sciences. Charlemagne, après avoir soumis les barbares, consacra son glorieux repos à corriger la législation des Francs. Il composa lui-même des lois qui, sous le nom de capitulaires, sont remarquables même maintenant. A l'époque où il régnait, l'Occident était plongé dans une profonde ignorance ; ce n'était guère qu'en Italie que l'on trouvait quelques savants. Charlemagne fit venir de cette contrée les hommes les plus éminents, et, avec leur concours, il établit dans ses Etats de nombreuses écoles et mit tout en œuvre pour y faire fleurir les études. Il organisa, dans son palais, une école où il ne dédaignait pas d'assister. « Ainsi, nous terminerons cette étude des premiers siècles de la société moderne par cette grande et imposante figure de Charlemagne qui, d'une manière ou d'une autre, dans ces temps malheureux, a réuni en lui toutes les qualités qui peuvent faire le grand homme, le grand génie et le souverain chrétien.

A la leçon suivante nous étudierons le monde romain. »

RAYMOND GIROUX,
Elève de l'Ecole Normale.

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, DONNÉ
A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

I.

L'histoire est l'enseignement du passé, et dans les actions des hommes et des nations qui font le sujet des études de celui qui s'occupe d'histoire, il y a toujours à voir soit un encouragement pour le bien, soit une leçon qui apprend à éviter le mal. N'avoir rien appris de ceux qui nous ont précédés, c'est, suivant l'expression de Cicéron, avoir laissé dormir son intelligence dans le sommeil d'une enfance prolongée.

En étudiant l'histoire de France et l'histoire de nos pères, l'his-

toire de notre race en un mot, nous trouverons que deux choses ont constamment maintenu cette race au niveau élevé dont jamais elle n'est descendue, même au milieu des plus grands revers de fortune ; ces deux choses sont la Religion et l'Honneur. François Ier, à la suite de la bataille de Pavie, prisonnier de son puissant rival, était bien inspiré du véritable génie français, quand il écrivait à sa nation en larmes, ce mot si noble et si fier : « *Tout est perdu, fors l'honneur !* »—Il savait bien que quand l'honneur est sauf tout n'est pas perdu, et la suite a prouvé qu'il n'avait pas compté en vain sur ce noble côté du caractère français.

L'étude de l'histoire du Canada fut, pendant bien longtemps, très négligée et jusqu'au commencement de ce siècle, on ne comptait à peu près de véritable historien que le P. Charlevoix, dont la charmante et intéressante histoire ne s'occupe que de temps déjà assez reculés de nous.

Depuis un demi-siècle il s'est fait des travaux importants sur l'histoire du Canada, et on s'est surtout occupé de recueillir, de classer et de co-ordonner les mémoires et les documents épars qui étaient comme les matériaux encore dispersés de nos monuments historiques.

Parmi ces infatigables travailleurs auxquels le pays doit tant de reconnaissance, on compte M. le Commandeur Jacques Viger, que la mort vient d'enlever du milieu de nous et qui a eu au moins le bonheur. c'est le mot, de mourir au milieu de ses chers manuscrits. Notre regretté compatriote, en consacrant sa vie à l'étude des documents historiques de son pays lui a légué un nom honorable, connu de tout le continent américain et qui n'est pas resté étranger à l'Europe.

Mentionnons encore cet autre travailleur (M. Faribault) qui a eu la douleur de voir brûler deux fois de précieuses collections, amassées par ses soins, et qui a rendu un éminent service à l'histoire, en publiant son excellent « Catalogue raisonné des ouvrages sur l'Amérique et le Canada. »

M. Bibaud est encore un jeune homme qui a rendu d'éminents services à l'histoire du pays, non seulement en écrivant lui-même une histoire du Canada ; mais en recueillant dans une série de publications diverses une foule de documents importants.

Un autre écrivain d'un rare talent (M. Garneau) a laborieusement consacré une partie de sa vie à écrire une histoire du Canada qui est aujourd'hui la plus connue et la plus répandue en Amérique et en Europe.

Un grand nombre de documents précieux pour l'histoire du Canada ont été perdus, par l'incendie ou par l'incroyable indifférence de ceux aux mains desquels ils sont tombés. C'est ainsi que « le journal des jésuites, » tenu, jour par jour et dans lequel il était parlé de tous les événements importants arrivés dans la colonie, a disparu, à l'exception d'un seul cahier sur trois, échappé par hasard à la destruction. C'est feu M. Cochrane qui a conservé ce seul cahier à l'histoire, en le retirant d'une boîte à bois où on l'avait jeté, pour allumer le feu dans un des appartements du Château St. Louis, plusieurs années après la cession du pays. Recueillons donc les monuments de notre histoire.

Nous n'avons pas comme l'Europe de nombreuses et antiques dates à évoquer ; les monuments des arts et des âges ne trouvent pas notre sol ; mais si nouvelle qu'elle soit, si petits qu'aient été les événements, si récentes que soient nos dates, ils n'en portent pas moins avec eux le charme d'un grand intérêt.

L'histoire du Canada revêt cependant un caractère qui lui donne comme un parfum d'antiquité. Elle porte un certain cachet que n'ont pas d'ordinaire les courtes histoires ; tout cela—elle le tire de ce que les mœurs de nos ancêtres ont emprunté à une foi religieuse profonde ces formes naïves et patriarcales des anciens âges. Ce caractère religieux de notre histoire se retrouve à chaque pas qui a marqué le passage de notre petit peuple sur ce sol de notre patrie, depuis le jour où François Ier envoyait les Verazzani et les Cartier à la découverte, comme disent ses instructions, des pays d'Amérique pour y faire fleurir la religion.

Cet esprit de noble et pacifique conquête des tribus sauvages au culte catholique a présidé à presque toutes les grandes découvertes de l'intérieur du continent : les missionnaires jésuites avaient déjà pénétré au fond du lac Supérieur, que les colons de la Nouvelle Angleterre n'avaient pas encore osé s'éloigner du littoral de l'Atlantique. Notre petite nation a été pétrie par la religion ; c'est elle qui l'a formée et c'est elle qui la conservera.

Nos pères étaient guerriers et chasseurs, avant d'être agriculteurs, et c'est au milieu de toutes sortes de dangers qu'ils s'établissaient sur ce sol, en la compagnie de leurs missionnaires : ils ont grandi dans la bravoure et dans la foi.

Lorsque les fautes d'une cour corrompue et les exactions de quelques agents du gouvernement honteux de Louis XV eurent amené la cession du Canada à une autre puissance ; bon nombre

de gens nobles, riches et instruits laissèrent le pays pour retourner en France; mais le gras de la population avec son clergé, sans se décourager, s'attacha de plus en plus au sol de la patrie. Confians dans leurs sentimens religieux, fiers de leur titre de français, ils restèrent fidèles à leur poste sous la main de la Providence.

Nos pères étoient à peu près soixante-dix mille quand eut lieu ce changement, mais leur confiance ne fut point trompée, et il semble que la bénédiction donnée à Abraham, dans cette promesse du Seigneur " je multiplierai votre race," fut alors renouvelée en faveur du peuple canadien; car aujourd'hui notre population canadienne-française s'est accrue dans un siècle, du chiffre de 70,000 à celui d'un million (1,000,000).

Nos pères ont été diversement jugés par les écrivains qui se sont occupés d'eux; les uns les ont traités avec bienveillance, c'est le grand nombre; d'autres les ont appréciés sévèrement, et enfin d'autres ont été excessivement injustes envers eux, c'est le petit nombre.

Le Père Chrétien Leclercq, récollet, qui écrivait vers la fin du 17ème siècle, disait de nos ancêtres, — dont il nous importe de connaître les qualités et les défauts, — et cela avec une impartialité peu flatteuse même, qu'ils étoient peu soucieux de travailler à leur repos particulier et au repos public, ambitieux et agiles, désireux de récolter avant d'avoir semé, peu unis entre eux et jaloux les uns des autres; mais il leur accordait de la droiture, du dévouement, du désintéressement, de l'honneur, de la probité, un grand fond de religion et de piété, de la bravoure, de l'esprit, l'idée des grandes choses, une bonne éducation domestique, de la politesse, une grande pénétration d'esprit, de l'aptitude pour les arts, un langage exempt de païois: il ajoutait que la colonie avait, à peu d'exceptions près, été peuplée par de braves gens et des gens d'honneur, et que, dans la plupart des cas, les colons étoient soumis à un sévère examen afin de renvoyer en France " les marchandises de contrebande."

En somme, dit le professeur, si nous pouvons ressembler toujours à nos ancêtres, tout ira pour le mieux.

II.

Suivant qu'on veut prendre un léger aperçu de l'histoire d'un pays, ou faire une étude un peu sérieuse de cette même histoire, ou, enfin, en étudier profondément l'ensemble et les détails, on a recours aux abrégés, aux histoires étendues ou aux sources mêmes des enseignemens historiques.

Les sources de l'histoire du Canada se trouvent dans ces relations de voyages, dans ces mémoires manuscrits ou imprimés faits par les écrivains contemporains, dans ces documents publics adressés par les gouvernans aux autorités de France; dans ces chroniques diverses des premiers âges de notre histoire, dans ces lettres et correspondances de personnalités éminentes par leur savoir, leur position et leur zèle pour les intérêts de la colonie.

C'est en ayant recours à ces sources diverses qu'on parvient à l'exactitude: c'est ainsi, par exemple, qu'on est arrivé à expliquer et à corriger quelques passages obscurs et inexacts de l'histoire de Charlevoix, cet écrivain si sévère, si juste et si judicieux d'ordinaire.

Les monuments anciens principaux, qui sont les sources de notre histoire, sont ou des livres ou des manuscrits, et il entre dans le plan de ce cours de les indiquer sommairement; car il y a des points, — de ce que nous pouvons appeler notre histoire ancienne, — qui sont excessivement difficiles à éclaircir.

Notons donc: — Le récit du voyage de Verrazzani qui visita les côtes de l'Amérique du Nord, depuis le 31o jusqu'au Cap Breton.

Les récits des trois principaux voyages de Jacques-Cartier. — C'est une chose digne de remarquer que la lettre de Verrazzani à François I, et les rapports du second et du troisième voyage de Jacques-Cartier nous aient été conservés par un étranger, par Hakluyt, attaché de l'ambassade anglaise à Paris.

Un fragment du récit du voyage de M. de Roberval, et le rapport du voyage de Jean Alphonse de Saintonges ont aussi été recueillis par Hakluyt.

Nous n'avons rien sur le quatrième voyage de Jacques-Cartier, et ce voyage nous serait même tout à fait inconnu si nous n'en avions retrouvé la mention dans un acte de notaire, où l'est parlé des frais encourus pour ce voyage de Jacques-Cartier, envoyé à la recherche de M. de Roberval.

Lescarbot nous a laissé le récit de ses voyages, de ceux de MM. de Pontreuve et de Pontgravé; un examen comparé des deux premiers voyages de Jacques-Cartier et des voyages de M. de Champlain. — Lescarbot a résidé à Port-Royal, en Acadie, où il se livra à des études sérieuses sur les mœurs et les idées des sauvages de l'Amérique: — on a même de lui un poème héroïque, inspiré par les exploits d'un chef sauvage, Mamberton, qu'il avait connu.

Champlain a écrit divers mémoires qui ont eu plusieurs rééditions; notamment une qui date de 1630, faite à Paris, mais qui n'a pas été très soignée; la meilleure paraît être celle de 1632.

L'écrivain Denis, frère de M. Denis de Vitré, qui fut seigneur du fief de la Trinité, à la Carnaudière, près de Beauport, dont un descendant habite l'Angleterre et se nomme Sir Denis de Vitré et auquel est allié la famille des Denis de la Ronde, encore au Canada, — l'écrivain Denis a publié un ouvrage sur les premiers temps de l'Acadie; ouvrage dans lequel on trouve beaucoup de choses intéressantes sur l'histoire des commencemens de cette colonie, sur la pêche et sur les dissentimens entre les gouvernans qui ont signalé l'époque dont il parle.

ARTHUR CASGRAIN.

(A Continuer.)

EDUCATION.

De la pitié envers les animaux.

La Fontaine l'a dit avec raison, les enfans sont sans pitié, et nos lecteurs auront eu sans doute, chacun en ce qui le concerne, l'occasion de faire depuis longtemps cette triste remarque. Nous voulons aujourd'hui appeler leur attention sur ce penchant à la méchanceté qui se manifeste de si bonne heure chez certaines natures, et qui les porte à chercher un plaisir dans les tourmens infligés aux animaux.

Le devoir le plus important d'un maître, c'est de saisir chez ses élèves la première révélation des mauvais instincts pour les réprimer immédiatement. On s'attachera donc avec soin à faire comprendre aux enfans combien il est honteux de faire souffrir des êtres faibles et doux, et combien les enfans eux-mêmes auraient à souffrir à leur tour si les hommes, qui sont plus forts qu'eux, leur faisaient subir tout le mal qu'ils imposent quelquefois à de petits chiens ou à de petits oiseaux. On leur fera comprendre qu'en agissant ainsi ils offensent Dieu, dont la bonté s'étend sur toute la nature, et que s'ils continuent à se conduire de la sorte, lorsqu'ils seront devenus des hommes, ils seront punis par les lois, qui prennent les animaux sous leur protection. Si l'homme a été condamné, après la chute de nos premiers parents, à se nourrir de la chair des animaux, c'est là une nécessité douloureuse, qui lui est imposée comme la souffrance et la mort; mais en dehors de cette nécessité, il n'y a rien qui puisse justifier les mauvais traitemens. L'homme, sans aucun doute, a droit de se défendre contre les bêtes fauves; il a le droit, lorsqu'il dresse des chevaux ou des chiens, de se servir de l'éperon ou du fouet; mais dans aucun cas il n'a le droit de battre ou de mutiler un animal dans le seul but de faire sur lui l'essai de sa supériorité et de sa force; dans aucun cas, il n'a le droit de demander au cheval qui traîne des fardeaux ou au bœuf qui laboure la terre, un travail au-dessus des efforts de ces fidèles serviteurs. L'auteur d'un livre à jamais célèbre, Montaigne, a dit dans ses *Essais*: " Il y a un certain respect qui nous attache, et un général devoir d'humanité, non aux bestes seulement, qui ont vie et sentiment, mais aux arbres même et aux plantes. Nous devons la justice aux hommes, et la grâce et la bonté aux autres créatures qui en peuvent être capables." En s'exprimant ainsi, Montaigne n'a fait que traduire un sentiment qui s'est révélé dans le monde avec la religion chrétienne, car c'est cette religion sublime qui a enseigné la pitié, et c'est aussi dans les premiers temps de l'Eglise, c'est dans la *Vie des Saints* qu'il faut chercher des préceptes et des exemples de douceur qui, certes, sont de nature à nous faire rougir de notre dureté, nous qui sommes cependant si fiers de notre civilisation.

Les ermites et les saints des vieux âges chrétiens, en s'éloignant des hommes pour se rapprocher de Dieu, en s'isolant dans les déserts ou dans les bois, se trouvaient perdus au milieu des hôtes de la solitude. Les chevreuils et les cerfs bondissaient autour d'eux sous les ombrages des bois celtiques. Les races paisibles et douces les approchaient sans crainte, parce que l'Eglise leur avait appris à respecter la vie de tous les êtres; parce que, seuls parmi les populations barbares qui les entouraient, ils ne se livraient point au plaisir cruel de la destruction. Leur charité frappa vivement les peuples, et ces pieux solitaires, qui apprivoisaient les animaux par leur douceur, adouciaient aussi par leur exemple les mœurs des hommes au milieu desquels ils vivaient, et qu'ils domptaient, comme les bêtes fauves, par l'ascendant de leurs vertus.

Que de gracieux récits, que de touchantes leçons, dans la vie des solitaires que l'Eglise a mis au rang des saints! Une sorte de sympathie mystérieuse sembla rapprocher d'eux tous les êtres de la

création, et l'on croit voir se réaliser encore une fois les miracles de la jeunesse du monde.

Les hirondelles, qui cherchent, pour abriter leur couvée, le toit hospitalier de ceux qui sont paisibles et doux, vont s'abattre, au retour du printemps, sur la cellule des anachorètes. Un jour que saint Guthlac recevait la visite d'un de ses amis nommé Wilfrid, deux hirondelles entrèrent dans sa demeure en poussant des gazouillements joyeux, se posèrent sur ses épaules et agitérent doucement leur ailes noires. Wilfrid, étonné, dit à Guthlac : O mon frère ! comment avez-vous inspiré tant de confiance à ces filles ailées de la solitude ?—Ne savez-vous pas, répondit Guthlac, que celui qui s'unirait à Dieu dans la pureté de son cœur voit à son tour les êtres de la nature s'unir à lui ? Les oiseaux du ciel connaissent ceux qui ne se montrent pas dans la société des hommes. Les hirondelles, à ces mots, agitérent plus vivement leurs ailes, et poussèrent de petits cris si plaintifs et si doux qu'on eût dit qu'elles demandaient quelque chose. Alors le saint prit une petite corbeille de joncs et des brins de paille, posa la corbeille sur la terre, et, aussitôt, les oiseaux commencèrent à bâtir un nid qui fut achevé bientôt après. Le saint le plaça sous son toit, et, chaque année, au retour du printemps, les hirondelles venaient lui demander une corbeille de joncs pour leur nid et un abri sous le chaume de sa cellule.

Que de fois, pendant un orage, de pauvres oiseaux battus par la pluie et le vent ne sont-ils pas venus frapper aux étroites fenêtres des chaumières comme pour demander un abri ; que de fois, quand la neige couvre la terre, le roitelet n'est-il pas venu jusqu'à la seuil des maisons chercher quelques miettes de pain ! Que la fenêtre s'ouvre à l'oiseau battu par l'orage ! que la porte s'ouvre au roitelet affamé par la neige ! le pauvre, à son tour, ne viendra pas frapper en vain à cette maison hospitalière, car les cœurs généreux embrassent dans la même pitié les animaux et les hommes, et la pitié est une vertu que Dieu bénit toujours.

Répétez-le souvent aux enfants confiés à vos soins : les animaux placés près de nous sur cette terre sont les créatures de Dieu. Ils sont nos serviteurs, quelquefois nos amis, nous ne devons jamais être leurs bourreaux. Que vous ont fait ces pauvres oiseaux qui suspendent au printemps leurs nids dans les haies et les jardins, et qui charment les campagnes par de si joyeuses chansons ? Vous ne savez donc pas qu'en enlevant leurs œufs, en écrasant leurs couvées, vous exposez les récoltes, qui coûtent tant de travaux à vos familles, aux ravages des vers et des insectes ? Pour un grain de blé qu'il mange, l'oiseau vous en donne mille, en détruisant tous les animaux malfaisants que vous-mêmes eriez impuissants à détruire.

Répétez souvent aux enfants : Quand vous serez en âge de cultiver la terre, ne demandez pas au cheval, au bœuf, à l'âne plus de travail qu'ils n'en peuvent donner. Ne les battez pas quand ils sont à bout de force, car ce sont vos propres ressources que vous détruisez ainsi. Le cheval dont on abuse est un cheval perdu. Ménagez-le ; car il n'est souvent vicieux et rétif que parce qu'il a été soumis à de mauvais traitements, et la brutalité est toujours le pire des moyens. Dites encore à vos élèves qu'une loi a été faite pour protéger les animaux, que tout individu qui se fait un barbare plaisir de frapper et de blesser un chien inoffensif, que le charretier qui s'acharne à frapper son cheval, sont cités devant les tribunaux et condamnés à l'amende et à la prison. Dites-leur aussi qu'il s'est formé une société qui vient en aide à la loi pour faire disparaître de nos mœurs les actes de brutalité qui nous aillent trop souvent encore. Ajoutez que cette société donne des récompenses et même des médailles d'or aux personnes qui se distinguent par leur douceur. Enfin, punissez vous-mêmes dans vos classes les enfants qui laisseraient percer les instincts contre lesquels nous protestons ici, et surtout faites-leur bien comprendre tout ce que ces instincts ont de honteux et de coupable.

Ce que nous venons de dire du penchant à la cruauté, qu'il est très-important de réprimer du premier moment où il se révèle, s'applique également à tous les autres défauts. Le maître doit apporter une attention soutenue à en surprendre toutes les manifestations, pour combattre dans chaque enfant ses tendances dominantes vers le mal. Il serait de même très utile, nous le pensons, d'indiquer dans le bulletin de conduite la nature des fautes, afin d'habituer de bonne heure les élèves à se rendre compte de leurs actes, à surveiller leur caractère et à se conduire à l'égard des autres avec douceur, avec sincérité, avec obligeance. Les premières réflexions qu'un enfant fait sur lui-même, ses premiers efforts pour se corriger sont souvent décisifs ; il faut que pour lui l'école soit l'image du monde, et qu'il sache de bonne heure que la règle souveraine de la vie est tout entière dans ce précepte : *Né faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit à vous-même.*

CH. LOUANDRE,
Journal des Instituteurs.

Exercices pour les Éléves des Écoles.

Vers à apprendre par cœur.

LE PRESBYTÈRE.

Voyez-vous ce modeste et pieux presbytère ?
Là vit l'homme de Dieu, dont le saint ministère
D'un peuple réuni présente au ciel les vœux,
Ouvre sur le hameau tous les trésors des cieux,
Soulage le malheur, consacre l'hyménée
Bénit et les moissons et les fruits de l'année,
Enseigne la vertu, reçoit l'homme au berceau,
Le conduit dans la vie et le suit au tombeau,
Par ses sages conseils, sa bonté, sa prudence,
Il est pour le village une autre Providence.
Quelle obscure indigence échappe à ses bienfaits ?
Dieu seul n'ignore pas les heureux qu'il n'a faits.
Souvent, dans ces réduits où le malheur assemble
Le besoin, la douleur et le trépas ensemble,
Il paraît, et soudain le mal perd son horreur,
Le besoin sa détresse et la mort sa terreur.
Qui prévient le besoin prévient souvent le crime.
Le pauvre le bénit et le riche l'estime,
Et souvent deux mortels, l'un de l'autre ennemis,
S'embrassent à sa table et retournent amis.

DELLU.

Exercices de Grammaire.

25. L'Auxiliaire Avoir.

Le bijoutier.—En 1794, Mme de N..., ayant eu le malheur de perdre son mari et toute sa fortune, se trouva à Paris, ayant cinq enfants à sa charge, et sans qu'elle eût aucun moyen d'existence. D'abord, elle eut recours au travail. Elle avait trouvé des soutiers à border. Mais le cordonnier qui avait eu la complaisance de l'occuper, ayant suspendu ses paiements et ses travaux, cette mère infortunée eut besoin de s'adresser à un bijoutier du voisinage auquel elle eut bientôt vendu tous les bijoux qu'elle avait eus de sa famille ou de son mari. Elle en aurait eu davantage, qu'elle eût eu encore le courage de s'en défaire pour avoir la consolation de donner du pain à ses pauvres enfants. Qui n'en n'aurait pas fait autant, et qui aurait eu le courage de la blâmer d'avoir recours à une mesure semblable ? Enfin, elle n'eut bientôt plus que son linge. Le bijoutier, dont la conduite aura votre approbation, comme elle a en la mienné, comme elle aura en celle de tous ceux qui auront entendu parler de lui, vint encore à son aide, en lui prenant chaque semaine les hardes qu'elle lui apportait, et en ayant soin de lui en remettre la valeur. Tout à coup la pauvre femme cessa d'aller chez le bijoutier. Quand cet homme vertueux eut connaissance de cette absence, il en eut une vive inquiétude. Il s'informa de la demeure de cette infortunée, et, après avoir eu son adresse, il se rendit chez elle. Une petite fille, qu'il avait eu déjà le plaisir de voir chez lui, vint lui ouvrir la porte. L'hiver avait déjà fait sentir ses rigueurs, et Mme de N... n'avait pas de feu dans sa chambre, qui offrait le spectacle de la plus affreuse misère dont on ait jamais eu connaissance. « Eh quoi ! madame, lui dit le bijoutier, vous avez donc eu à vous plaindre de moi, pour que vous ayez eu l'idée de ne plus venir me voir, où bien vous aurez eu quelque maladie qui vous aura empêchée ?—Il aurait fallu que j'eusse quelque chose à vous vendre, répondit Mme de N..., nous avons tout épuisé, et nous n'avons plus pour ressource que le pain du bureau de bienfaisance.—Pourquoi ne m'avez-vous rien dit de votre position ? Pourquoi avoir eu la discrétion de me la cacher ? Croyez-vous que j'eusse eu le cœur assez dur pour ne pas y compatir, si vous eussiez eu le courage de me la confier ? Mais n'avez-vous plus d'inquiétude ; Dieu veut que vous ayez bon espoir, et que vous ayez l'âme forte dans l'infortune. J'ai vendu vos bijoux et votre linge ; j'en ai tiré 2000 francs ; je vous les apporte, prenez-les. Quand à l'argent que vous avez eu de moi, j'exige que vous ayez la bonté de le regarder comme si je vous l'avais prêté, comme si je vous en eusse fait une avance, que nous aurons le plaisir de régler, quand vous aurez eu des temps meilleurs. » A ces mots, le bijoutier s'échappa et disparut. Mme de N... eut autant de reconnaissance que son bienfaiteur avait eu de générosité. Loin d'avoir honte de sa misère et des dons que le bijoutier lui avait faits, elle pria les journaux de publier la noble conduite de son protecteur. Deux ans après, ayant eu le bonheur d'améliorer sa position, elle rendit ses avances au bijoutier, qui grâce au retentissement qu'avait eu son louable désintéressement, fit une brillante fortune, dont il eut la satisfaction de pouvoir jouir, puisqu'elle avait sa source dans la vertu.

Questionnaire.

I. Relevez les propositions dans lesquelles le verbe *avoir* se trouve employé au présent de l'indicatif.

CORRIGÉ.—Nous *avons* tout épuisé ;—nous *n'avons* plus pour ressource que le pain du bureau de bienfaisance ;—j'*ai* vendu.

II. Relevez les propositions où le verbe *avoir* se trouve aux autres temps de l'indicatif.

CORRIGÉ.—Imparfait : elle *avait* trouvé des souliers à border :—l'hiver *avait* déjà fait sentir ses rigueurs ;—Mme de N... *n'avait* pas de feu dans sa chambre, etc.—Prétérit simple : elle *eut* recours au travail,—cette mère infortunée *eut* besoin de s'adresser à un bijoutier du voisinage ;—auquel elle *eut* bientôt vendu ses bijoux, etc.—Parfait : comme elle *eu* la mienne ;—vous *avez eu* donc à vous plaindre de moi,—l'argent que vous *avez eu* de moi, etc.—Prétérit antérieur : quand cette homme vertueux *eut* eu connaissance de cette absence.—Plus-que-parfait : qu'elle *avait eu* de sa famille ou de son mari,—qu'il *avait eu* le plaisir de voir,—qu'*avait eu* son louable désintéressement etc.—Futur ; dont la conduite *aura* votre approbation ;—qui *auront* entendu parler de lui, etc.—Futur passé : comme elle *aura eu* celle de tous ceux ;—quand vous *aurez eu* des temps meilleurs, etc.

III. Relevez les propositions qui renferment le verbe *avoir* aux temps du conditionnel et à l'impératif.

CORRIGÉ.—Conditionnel présent : qui *n'en aurait* pas fait autant ?—qui *aurait* le courage de la blâmer, etc.—Conditionnel passé : elle *en aurait eu* davantage ;—elle *eût eu* le courage de s'en défaire.—Impératif : mais *n'ayez* plus d'inquiétude.

IV. Relevez les propositions où le verbe *avoir* se trouve employé au temps du subjonctif.

CORRIGÉ.—Présent ; que vous *ayez* bon espoir :—que nous ayons l'âme forte dans l'infortune.—Imparfait : sans qu'elle *eût* aucun moyen d'existence ;—que j'*eusse* quelque chose à vous vendre.—Parfait : dont on *ait* jamais eu connaissance :—que vous *ayez eu* l'idée de ne plus venir me voir, etc.—Plus-que-parfait : que j'*eusse eu* le cœur assez dur pour ne pas y compatir.

V. Relevez les passages où le verbe *avoir* se trouve à l'infinitif présent, à l'infinitif parfait, au participe présent et au participe passé.

CORRIGÉ.—Infinitif présent : pour *avoir* la consolation de donner du pain à ses pauvres enfants.—Infinitif parfait : qui aurait le courage de la blâmer d'*avoir eu* recours à une mesure semblable, etc.—Participe présent : *ayant* cinq enfants à sa charge, etc.—Mme de N... *ayant eu* le malheur de perdre son mari et toute sa fortune, etc.

VI. Relevez les noms de cet exercice depuis 1794, jusqu'à *Eh bien ! madame*, et donnez des adjectifs et des verbes de la même famille.

CORRIGÉ.—*Malheur* : malheureux, heureux ;—*mari* : marital, mariable, marier ;—*fortune* : fortuné, infortuné, fortuit ;—*enfants* : enfantin, enfanter ;—*charge* : chargé, charger ;—moyenne, moyenner ;—*existence* : existant, exister ;—*recours* : secourable, recourir ;—*travail* : travaille, travailler ;—*cordonnier* : cordé, cordonner ;—*complaisance* : complaisant, plaisant, complaire, plaire ;—*payements* : payable, impayer, payer ;—*besoin* : besoigneux ;—*voisinage* : voisin, voisinier ;—*familles* : familial ;—*courage* : courageux, encourager, décourager ;—*mesure* : demesuré, mesurer ;—*conduite* : conductible, conduire ;—*approbation* : approbateur, approuver ;—*aide* : aider ;—*valeur* : valeureux, valoir ;—*femme* : féminin, efféminé ;—*homme* : humain, humaniser ;—*connaissance* : connu, méconnaissable, inconnu, connaître, méconnaître ;—*absence* : absent, s'absenter, présent, présenter ;—*inquiétude* : inquiet, inquiéter ;—*demeure* : demeurer ;—*adresse* : adresser ;—*fille* : final, affilier ;—*hiver* : hivernal, hiverner ;—*rigueurs* : rigoureux, rigide ;—*spectacle* : spéculatif, spéculer, inspecter ;—*misère* : misérable.

VII. Relevez les verbes depuis *eh quoi ? madame*, jusqu'à la fin, et donnez des noms et des adjectifs de la même famille.

CORRIGÉ.—*Dit* : dicton, dictée, diseur, indicible ;—*plaindre* : plainte, plaintif, plaignant ;—*venir* : venue, bienvenu, revenu ;—*aurait empêchée* : empêchement ;—*vendre* : vente, vendeur, invendu, —*répondit* : réponse, répondant, responsable ;—*avons épuisé* : épuisement, puits, inépuisable ;—*cachez* : cachette ;—*croyez* : croyance, incroyable, mécréant ;—*compâtir* : compassion, compatissant, incompatible ;—*confier* : confiance, confiant, défiance, défiant ;—*veut* : volonté, volontaire, involontaire ;—*ai tiré* : tir, soutirage ;—*apporte* : apport, support, insupportable ;—*exige* : exigeance, exigible ;—*regarder* : regard ;—*avais prêté* : prêt ;—*eusse fait* : faiseur, faisable ;—*régler* : règlement, dérogé ;—*s'échappe* : échappement ;—*disparaît* : disparition, apparent ;—*pria* : prière ;—*publier* : publication, public ;—*améliorer* : amélioration, meilleur ;—*rendit* : rendement ;—*jouis* : jouissance, joyeux.

ANECDOTES

GRAMMATICALES ET LITTÉRAIRES.

—Une dame, dont la géographie n'était pas la principale étude, se faisait lire le sujet de Bajazet. Dans le moment où le lecteur dit : La scène est à Constantinople : " Ah ! ah ! fit-elle, je ne croyais pas que la Seine allât jusque-là."

—Un général voulant exprimer qu'il avait parfaitement dormi, s'écriait : Quelle bonne nuit ! je l'ai passée tout entière dans les bras d'Orphée.— Avec une m, lui dit quelqu'un.—C'est juste, Orphem !

—Le père Bouhours, célèbre grammairien, fut attaqué d'une maladie qui l'emporta en peu de jours. Se trouvant à toute extrémité, il dit aux personnes qui entouraient son lit : " Je m'en vais, ou je m'en vas ! l'un et l'autre se dit, ou se disent."

—Le docteur Corvisard déplorait dans un cercle la mort prématurée du docteur Backer : " Ce n'est pas manque de soins, s'il est mort, disait-il ; car pendant les derniers jours de sa maladie, nous ne l'avons pas quitté, Halle, Portal et moi.—Hélas ! interrompit Sièyes, que voulez-vous qu'il fit contre trois !"

—On demandait à un huissier qui avait été exploiter dans une maison de campagne, comment il avait été reçu. " Comment ? répondit-il ; on a voulu me faire manger." On avait lâché deux gros chiens qui avaient manqué de le dévorer.

—Le cardinal de Richelieu, ayant augmenté la pension de Vaugelas, lui dit fort agréablement : " Vous n'oubliez pas, monsieur, dans le dictionnaire auquel vous travaillez, le mot *pension*.—Non, monseigneur, lui répondit Vaugelas ; mais j'oublierai encore moins le mot *reconnaissance*."

—Le grammairien Beauzée était malade. Un ignorant lui demanda : " Comme vous portez-vous ?—Comment vous voyez," répondit-il, pour lui faire sentir la faute qu'il avait faite.

P. LAROUSSE.
(L'Ecole Normale.)

AVIS OFFICIELS.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE STANSTEAD.

Delle Eliza W. Foster et MM. Frederick W. Lacke et Stephen F. Spalding, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

DONS OFFERTS AU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

De MM. A. S. Barnes et Cie. libraires, à New-York : " Primary Arithmetic," par M. Charles Davis, 1 vol. in-18 ; " Intellectual Arithmetic," par le même, 1 vol. in-18 ; " New School Arithmetic," par le même, 1 vol. in-12 ; " Key to Davis' New School Arithmetic," par le même, 1 vol. in-18 ; " New University Arithmetic," par le même, 1 vol. in-12 ; " Key to Davis' University Arithmetic," par le même, 1 vol. in-12.

De MM. Collins & Brother, libraires, à New-York : " Rudiments of Natural Philosophy and Astronomy," par M. Denizan Olmsted, 1 vol. in-12.

De M. l'abbé Faillon, du Séminaire de St. Sulpice : Vie de M. Olier, 2 vols. in-8.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) FEVRIER, 1859.

Septième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 28 Janvier 1859.

A cette conférence, furent présents : l'Honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'Instruction Publique, M. le principal Verreau, M. le professeur Regnaud, MM. les Inspecteurs d'Ecole F. X.

Valade et C. H. Leroux, MM. D. Bondrias, président, F. X. Hérou, A. Dalaire, P. Jardin, W. Doran, A. J. Giroux, P. Anger, L. Kirouac, M. Emard, L. Anger, J. B. Delage, U. E. Archambault, E. Piché, et plusieurs élèves maîtres de l'École Normale.

M. le président ayant ouvert la séance, M. F. X. Hérou, secrétaire, fit lecture du procès-verbal de la dernière conférence. Les questions à discuter, savoir : "Quelle est la meilleure méthode d'enseigner la géographie et l'histoire, et en quel temps doit-on enseigner ces deux branches d'instruction ?" étant lus, M. le principal Verreau, sur l'invitation de M. le président, prit la parole et démontra la nécessité de l'étude de la géographie, la méthode de l'enseigner d'une manière progressive, et les précieux avantages que l'on pouvait en retirer. M. Archambault discuta sur le même sujet et insista sur l'usage des cartes géographiques et des globes, comme étant des auxiliaires indispensables de cette branche d'instruction; MM. les inspecteurs Leroux et Valade prirent aussi part à la discussion, et corroborèrent les allégués de M. le principal et de M. Archambault.

M. Regnaud, invité à parler sur la seconde question, recommanda comme un moyen puissant dans l'étude de l'histoire la méthode analytique; M. Archambault discuta à son tour et exposa les abus qui existent dans la coutume trop répandue d'enseigner l'histoire, dans presque toutes les écoles élémentaires, à un nombre d'élèves trop peu avancés. Il fit habilement ressortir la manière de l'enseigner, tout en donnant place à la géographie, et ce par l'énumération de quelques-uns des faits qui se rattachent à telle ville, tel village, tel fleuve etc., en gravant ainsi d'avantage dans l'esprit de l'élève la chose que l'on veut lui rappeler. M. le principal Verreau recommanda l'étude de l'histoire sacrée et du Canada, dans les écoles élémentaires. M. le président fit voir l'importance que l'on devait attacher à ces deux branches d'instruction, et avec quel soin elles devaient être enseignées. M. Kirouac fit ensuite une lecture sur le mode d'enseignement le plus propre à assurer les succès des élèves, et M. Doran sur l'optique. Ces deux lectures furent bien goûtées. M. le Surintendant prononça une courte allocution, dans laquelle il manifesta le désir de voir un plus grand nombre d'instituteurs aux conférences. Il exhorta aussi les membres présents à faire tous leurs efforts pour s'adjoindre ceux de leurs confrères qui ne feraient pas encore partie de cette association. M. le président indiqua ensuite le sujet de discussion pour la prochaine conférence, comme suit, savoir : "Quelle est la meilleure manière d'enseigner l'analyse grammaticale, ainsi que l'analyse logique?" et les résolutions ci-après furent passées.

Sur motion de M. Kirouac, secondé par M. Delage, il est résolu que le comité soit prié de s'adresser à la législature, pour obtenir le changement du commencement de l'année scolaire, et sa translation au 1er septembre.

Sur proposition de M. Dalaire, secondé par M. Kirouac, il est résolu qu'une pétition soit adressée à la législature demandant l'augmentation de la subvention destinée au soutien de l'instruction primaire.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1857.

(Suite.)

2o Statistique de l'année 1857.

Le progrès numérique en tout ce qui concerne l'éducation se soutient assez bien avec cependant les fluctuations qu'on observe toujours dans toutes les statistiques consciencieusement recueillies et publiées. L'augmentation du nombre des élèves fréquentant toutes les espèces d'institutions est peu considérable comparée à celle de l'année 1856 sur l'année 1855. L'augmentation de 1856 sur 1855 avait été de 15083, tandis que celle de l'année 1855 sur l'année 1854 n'avait été que de 8325. L'état de gêne dans lequel s'est trouvée une grande partie de la population en 1857 doit faire accepter l'augmentation de 6537 comme satisfaisante. La même remarque s'applique avec encore plus de force aux contributions et j'avais aussi fait observer dans mon dernier rapport (page 23) que l'augmentation si extraordinaire de l'année dernière n'était en partie qu'apparente à raison de l'imperfection des statistiques des années précédentes. De plus c'était la première année que les municipalités avaient le droit de se cotiser jusqu'au double de la subvention, et c'était aussi la première fois que l'on insistait sur le prélèvement de la rétribution mensuelle. Le petit tableau suivant montre dans les quatre dernières années une augmentation soutenue et vraiment remarquable.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1854.	Augmentation sur 1853.
Institu.	2332	2785	2869	2919	2916	25	77	131	34
Élèves.	108281	119733	127088	142111	148798	6587	21710	29665	48214
Contrib.	£ 41162	£ 29908	£ 62281	£ 101691	£ 106932	£ 5241	£ 43769	£ 46311	£ 6180

On voit que de 1853 à 1857 l'augmentation sur le nombre des institutions a été de 25:21 pour cent; sur le nombre des élèves, 37:41 pour cent, et sur le montant des contributions 155:70 pour cent.

Le progrès du nombre d'élèves apprenant chacune des branches d'instruction les plus importantes parmi celles qui font partie de l'instruction primaire pourrait donner lieu aux mêmes observations. L'augmentation du nombre des élèves apprenant l'histoire est la plus considérable (8567) tandis que celle de 1856 sur 1855 n'était que de 2060. Ceci est dû principalement à ce que l'attention publique a été fortement attirée sur l'importance de l'étude de l'histoire du Canada et la publication d'un abrégé de l'excellente histoire de M. Garneau a dû beaucoup contribuer à ce mouvement. Le tableau suivant comprend toutes les espèces d'institutions réunies à l'exception d'une partie des écoles indépendantes sur lesquelles on n'a pu se procurer d'autre renseignement que le chiffre approximatif des élèves qui les fréquentent.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1854.	Augmentation sur 1853.
Élèves lisant bien...	27367	32861	43107	46910	48833	1893	5416	13972	2166
Élèves écrivant....	50072	47014	68033	60086	61943	1857	2919	14828	1871
Appr. l'arith. simple.	18281	22877	30631	48339	62845	14506	22714	29483	3454
" " composée..	12148	18073	22586	23431	26643	2212	4057	8129	1436
Tenue des livres....	799	1976	5012	5309	493	3621	4801	530
Géographie.....	12185	13320	17709	20131	35696	2172	15966	19759	2147
Histoire.....	6738	11486	15320	17580	26117	8537	10625	14661	1949
Grammaire française.	16353	17882	23260	29728	39067	16807	21215	2714
" anglaise..	7066	7097	9004	11824	12014	250	3070	4977	849
Anal. grammaticale..	4112	9283	16139	26310	34064	7754	17625	24781	2822

Je n'ai pas cru devoir publier au long cette année le recensement des enfants fait par les secrétaires-trésoriers.

La récapitulation de ce recensement donnerait pour total d'enfants de cinq à seize ans, 236,855; sur lequel nombre 134,857 fréquenteraient les écoles. Le premier de ces chiffres était de 229,216 en 1856 et le second, 121,755. Les observations que j'ai faites dans mon rapport précédent sur l'insuffisance de ces chiffres s'appliquent également au rapport de cette année; je laisserai à ceux de mes lecteurs qui désireront s'occuper plus particulièrement de cette matière, à faire, en conséquence, des calculs approximatifs, semblables à ceux que j'avais présentés l'année dernière. D'après ces calculs le nombre réel d'enfants de cinq à seize ans en 1857 serait d'environ 308,000. Un fait assez remarquable c'est que sur 150,927 enfants du sept à quatorze ans 95,819 fréquenteraient les écoles; ceci donne une proportion de 63:51 pour cent sur le chiffre des enfants obligés par la loi à suivre les écoles communes et à payer la rétribution mensuelle. A cela il faudrait ajouter un grand nombre d'élèves fréquentant les institutions d'éducation supérieure en dehors de leurs municipalités respectives et qui ne sont point portés dans ce tableau. Un autre fait non moins digne de remarque c'est que sur 54,682 enfants de cinq à sept ans 22,030 fréquenteraient les écoles, ce qui donne une très forte proportion pour cet âge et prouve une grande disposition chez les parents à envoyer leurs enfants de bonne heure à l'école; mais le malheur est qu'ils ne les y laissent point assez longtemps et ne les y envoient point assez assidûment comme le remarquent tous les inspecteurs dans leurs rapports.

Il y a cependant encore là la même remarque à faire sur l'insuffisance probable du recensement.

Le tableau B de l'appendice A offre comme l'année dernière des exemples remarquables de libéralité de la part d'un grand nombre

de municipalités scolaires. Le montant total des cotisations foncières supplémentaires et des cotisations spéciales en sus de la cotisation obligée a été de £19697; l'année précédente il était de £23171, ce qui laisse une diminution de £3777, le montant de la rétribution mensuelle est de £52150; l'année précédente il était de £4372, augmentation £8788, enfin le montant des cotisations pour la construction et la réparation de maisons d'école est de £5732 tandis qu'en 1856 il était de £6373 laissant une diminution de £641.

La diminution des cotisations additionnelles s'explique facilement et par le fait que la plupart de ces dernières étaient destinées à payer d'anciennes dettes, et par l'augmentation de la rétribution mensuelle, qui est, comme on le voit, très considérable.

Il y a quatre districts d'inspection qui offrent une diminution dans le chiffre total des contributions, ce sont: 1o celui de M. Parmelee, composé des comtés de Missisquoi, Brome, Shefford et partie d'Herbyville, le montant des contributions en 1856 s'y élevait à £5725 il n'a été en 1857 que de £5336, diminution £402; celui de M. Bourgeois, composé des comtés de Drummond, Bagot et Athabaskan, le montant des contributions en 1856 s'y élevait à £1320, il n'est en 1857 que de £1202, diminution £28, celui de M. Germain composé des comtés de Terrebonne, Laval et Deux-Montagnes, dont les contributions étaient de £488 et n'ont été en 1857 que de £4074, diminution £114; enfin celui de M. Roney dont le chiffre des contributions a subi une diminution de £76. Ces quatre districts d'inspection étaient au nombre de ceux que j'avais signalés l'année dernière comme présentant une augmentation très considérable de toutes les espèces de contributions, mais il est très consolant de voir qu'à l'exception du district de M. Parmelee cette diminution a porté uniquement sur les cotisations pour constructions d'édifices, fait qui est tout naturel et qui n'implique aucun mouvement rétrograde; et qu'au contraire la cotisation additionnelle et volontaire en vertu de la dernière loi, et la rétribution y ont considérablement augmenté. Elles ont aussi augmenté d'une manière assez uniforme dans tous les autres districts ainsi que le montant de toutes les contributions réunies dans chacun d'eux. Quant au chiffre même de l'augmentation, les districts qui se signalent d'avantage sont celui de M. Bruce £131, celui de M. Dorval £538, et celui de M. Bardy £516. D'autres sections du pays ont cependant fait des efforts encore plus remarquables, si l'on considère la proportion de l'augmentation sur le montant de la contribution, la pauvreté des districts et les obstacles à surmonter: il est très satisfaisant de voir par exemple que le district de M. Meagher, composé des comtés de Gaspé et de Bonaventure, et que celui de M. Cinton, lequel se compose des comtés de Charlevoix et de Saguenay, présentent une augmentation, le premier de £397 et le second de £135.

De tout ce qui précède on peut conclure que l'impulsion donnée en 1856 s'est assez bien soutenue, surtout, si l'on fait attention aux circonstances difficiles dans lesquelles on s'est trouvé placé.

Les statistiques recueillies par les directeurs des Universités, des Collèges, des Académies, et des Ecoles Normales, pour l'année 1857, se trouvent dans le tableau C de l'appendice A. lequel renferme aussi les résultats généraux de toute la statistique de l'Instruction publique, de manière à la faire embrasser d'un seul coup-d'œil.

Le nombre des élèves des universités est de 436; il était de 377 en 1856; augmentation 59; celui, des collèges classiques est de 2655; il était de 2570 en 1856, augmentation 85; celui des collèges industriels est de 1937, il était de 1935 en 1856, augmentation 2; celui des académies de garçons ou mixtes est de 6139; il était de 6101 en 1856; augmentation 38; celui des académies de filles est de 13351 il était de 12893 en 1856; augmentation 461. En ajoutant à ces chiffres 192 élèves des écoles normales ou à 24713, ce qui comparé à l'année 1856 où l'on avait le chiffre 23879, ne donne pour augmentation de l'éducation supérieure que 934; cette augmentation est peu considérable et laisse porter une bien plus forte proportion de l'augmentation totale sur les écoles primaires, que les années précédentes.

Le nombre d'élèves recevant gratuitement l'Instruction dans toutes les institutions d'éducation supérieure réunies qui n'était que de 3609 en 1856 est de 4162; augmentation 555. Sur ce nombre se trouvent les 192 élèves des écoles normales. Le nombre des élèves recevant gratuitement partie de la pension est de 481; il était de 393 en 1856; augmentation 88. Dans ce dernier nombre se trouvent les 72 élèves boursiers des écoles Normales Laval et Jacques-Cartier; on a oublié d'y placer les 33 élèves boursiers de l'école Normale McGill, ce qui porterait à 529 le nombre des élèves recevant gratuitement partie de la pension et l'augmentation à 136; mais l'augmentation faite des élèves des écoles normale cette augmentation de 136 pour les collèges et les académies ne s'éleverait plus qu'à 26.

Le nombre total des volumes tant dans les bibliothèques destinées

aux professeurs que dans celles destinées aux élèves est de 113142, il n'était que de 96823 en 1856; il y a donc cette année une augmentation très remarquable de 16319 volumes.

Le nombre des globes et planétaires est de 213, en 1856 il n'était que de 180 augmentation 33; enfin le nombre des cartes géographiques dans toutes les institutions d'éducation supérieures réunies, qui en 1856 n'était que de 1552 est de 1713 en 1857; augmentation 161. Ce dernier chiffre n'est point très considérable surtout si l'on remarque qu'il faut en déduire 99 cartes qui appartiennent aux nouvelles écoles normales.

Un assez grand progrès se fait remarquer dans tout ce qui concerne les mathématiques. Le nombre des élèves s'exerçant au calcul de mémoire est dans les collèges classiques 624, dans les collèges industriels 815, dans les académies de garçon ou mixtes 1785, dans les académies de filles 2410 et dans les écoles normales 167; en tout 5891, en 1856 il n'était que de 4497. Il y a donc eu une augmentation de 1301 dans cette branche importante et l'action de ce département n'est pas, j'ose le croire, tout à fait étrangère à ce progrès. La tenue des livres s'enseigne à 1408 élèves donnant une augmentation de 91 sur l'année précédente. L'algèbre s'enseigne à 274 élèves dans les collèges classiques, à 156 dans les collèges industriels, à 510 dans les académies de garçons ou mixtes, à 8 dans les académies de filles et à 93 dans les écoles normales, faisant en tout 1041 et donnant une augmentation de 261 sur l'année précédente. La géométrie s'enseigne à 251 élèves dans les collèges classiques, à 185 dans les collèges industriels, à 295 dans les académies, à 6 dans les académies de filles et à 92 dans les écoles normales, en tout à 829 donnant une augmentation de 92. La trigonométrie s'enseigne en tout à 370 élèves donnant une augmentation de 130; les sections coniques à 115, donnant une augmentation de 3 seulement et le calcul différentiel et intégral à 191 donnant une augmentation de 31.

La physique s'enseigne à 613; augmentation 98; l'astronomie à 678; augmentation 119; la chimie à 320; augmentation 81; l'histoire naturelle à 1017, augmentation 339. Ces chiffres, le dernier surtout, ont une grande signification. L'introduction de l'étude de la physique et de l'histoire naturelle dans les académies réussit parfaitement.

(A continuer.)

Revue Bibliographique.

Theory and practice of teaching, or the motives and methods of good School-Keeping. par M. David V. Page, A. M., 1 vol. in-8, New-York, 1856.

(Suite.)

L'aptitude est avant tout ce que doit posséder un instituteur. Sans cette importante qualité, ses efforts et toute la peine qu'il se donne dans le but de s'acquitter de ses devoirs, n'aboutissent qu'à lui démontrer son incapacité de les remplir. Il aura, si bon semble, toutes ces vertus que l'on trouve chez l'honnête homme; tout le poli et le brillant que procure une bonne éducation unie à de profondes connaissances en littérature; il appréciera même parfaitement la haute responsabilité qu'il assume en se chargeant de diriger l'enfance; et, en somme, il n'enseignera qu'avec très peu de succès.

On a prétendu que ce genre d'aptitude est un don de la nature et, en quelque sorte, un instinct que ne saurait nullement développer l'Instruction. Cette supposition pourrait être erronée; mais, comme l'on sait qu'il est peu de personnes qui en soient ainsi douées et que c'est généralement une faculté acquise, perfectionnée par l'étude et l'expérience, ce que doivent faire la plupart des instituteurs, c'est d'adopter de bonnes méthodes et de faire plutôt dépendre leurs succès de principes fondés sur la raison que d'un instinct qui leur fait défaut.

Ceux qui débutent dans l'art de l'enseignement ignorent bien souvent tout le parti que pourraient tirer leurs jeunes élèves de conseils donnés à propos. Ils doivent bien se garder de les décourager par des reproches et encore moins de les railler du peu de progrès qu'ils font. Ne serait-ce pas là, en effet, le moyen de leur faire regarder comme insurmontables des obstacles qui ne sont presque toujours qu'imaginaires? L'excès contraire, c'est-à-dire, l'extrême condescendance est également un écueil à éviter. Que le maître ne vienne en aide à l'enfant que quand cela devient nécessaire, et qu'il ne le débarrasse jamais, pour le faire à sa place, d'un travail auquel l'indolence ou le pire de tous les défauts, la paresse, l'empêche très souvent de se livrer.

Parmi les méthodes défectueuses adoptées malheureusement

dans un grand nombre d'écoles, il en est deux surtout que l'auteur signale comme très mauvaises. Leurs résultats sont à peu près les mêmes; c'est-à-dire, qu'après de longues heures passées journellement sur les bancs de la classe, l'enfant ne tire presque aucun profit des leçons qu'on n'a pas su lui faire apprendre.

Voici en quoi consiste la première de ces méthodes. Le maître agglomère dans la lecture rapide d'un sujet une multitude de faits dont il veut ensuite faire rendre compte à ceux qui l'écoutent; ou en retient, il est vrai, une partie dans le moment, parce que quelques-uns de ces faits peuvent ordinairement appeler l'attention; mais si ce procédé se répète et que l'on en entasse d'autres dans la mémoire de l'enfant, il s'en suivra nécessairement de la confusion, ou bien le souvenir de ce qu'il aura appris la veille sera toujours effacé par ce qu'il entendra le lendemain. Qui trop embrasse mal étreint, est le plus juste des adages. Il en est de l'intelligence comme des bras de l'homme: ne leur donnez que ce qu'ils peuvent prendre; ne les chargez pas non plus d'un fardeau trop lourd pour être porté. Agir autrement serait folie.

Aplaudir, en quelque sorte, toutes les difficultés qui se présentent à l'esprit de l'élève et lui dicter les réponses aux questions qu'il devrait toujours lui-même résoudre, est encore une méthode aussi absurde et aussi funeste. Il est des précepteurs qui s'en servent de préférence à toutes autres, parcequ'elle a cela de commode, qu'elle favorise leur penchant à ce qu'ils conviennent d'appeler bienveillance, et qu'elle leur épargne la peine de blâmer ce qu'ils trouvent de répréhensible chez l'enfant. Ce dernier s'en trouve bien également et n'a garde de s'en plaindre, puisqu'elle lui évite le désagrément de s'entendre grouder pour une leçon mal apprise et qu'elle le dispense de l'étude. Pourquoi s'y livrerait-il, en effet, puisque son maître se charge de tout ce qui le concerne? C'est le maître qui fait l'école, est encore un proverbe très exact; mais c'est, à notre avis, une école de la plus chétive espèce que celle où l'on se sert de pareils moyens d'instruction.

Un précepteur parfaitement compris facilite l'étude de la leçon suivante. Jamais un instituteur, avant de passer à un autre sujet, ne devrait manquer de s'enquérir si l'on comprend celui dont on vient de s'occuper. Une explication donnée à propos produit souvent les meilleurs résultats et aplanit une difficulté qui serait la cause d'une perte de temps considérable pour l'élève. Permettre à celui-ci de venir, à tout instant, demander au maître qu'il résolve une question qui l'embarrasse, est une habitude pernicieuse qu'il ne faut jamais encourager. Qu'on ne l'accueille jamais néanmoins avec humeur, mais qu'on lui laisse, sans le rebuter, le soin de surmonter lui-même l'obstacle qui l'arrête. L'enfant éprouve une vive joie s'il a pu de lui-même trouver ce qu'il cherchait, et il y aurait injustice à le priver de ce plaisir. L'instituteur ne doit donc que suggérer, c'est-à-dire, frayer la voie aux jeunes intelligences qu'il dirige.

Le maître habile est celui qui parvient à créer de l'émulation parmi les enfants de sa classe, et un zèle qui leur fait préférer un travail opiniâtre aux explications qui pourraient leur épargner. "Je n'oublierai jamais, dit M. Page, le spectacle que m'offrit une école où les enfants employaient un zèle analogue dans l'étude de l'algèbre. Ils essayaient, depuis deux jours, de trouver la signification d'un problème des plus difficiles, lorsque je proposai de mettre fin à leur embarras. "Pas aujourd'hui! Monsieur," fut la réponse unanime que me fit la classe entière. Jamais je ne perdrai la mémoire de l'expression des regards de l'un de ces enfants, quand, ivre du succès qu'il venait d'obtenir, et rompant tout à coup le silence qui régnait dans la salle, je le vis se lever et s'écrier: "Je l'ai trouvé! je l'ai trouvé!" Ce fut un beau jour pour lui; ce succès lui révélait ses propres forces. Je ne fus pas peu étonné non plus d'entendre ses condisciples refuser d'apprendre comment il avait résolu le problème; et le jour suivant la plupart d'entr'eux l'avaient fait aussi exactement que lui à leur manière. Des enfants qui sont preuve de dispositions semblables, n'ont bientôt plus besoin de l'aide d'autrui et trouvent partout moyen de s'instruire eux-mêmes."

"Voulez-vous, a dit quelque part Bernardin de St. Pierre, attacher les enfants à vos exercices? faites comme la nature pour les siens: attachez-y du plaisir; ils y courront d'eux-mêmes."

Dans chaque école commune, se trouvent toujours de petits enfants qui, sachant à peine lire, et ne s'intéressant aucunement à ce que font leurs voisins, y viendraient à contre cœur, si l'on ne savait la leur faire aimer; c'est à obtenir ce résultat que doivent tendre tous les efforts de l'instituteur, et c'est surtout alors qu'il doit mettre en usage tous les moyens dont il dispose. La première impression est celle qui a le plus de durée. Si, dès le début, l'enfant se dégoûte de l'école et que l'idée de la souffrance s'associe chez lui à celle de l'instruction, il est difficile de calculer toute l'étendue du mal que cela causera. Si, d'un autre côté, l'instituteur sait

l'intéresser par ses préceptes et réussit à lui faire comprendre que l'école est, sous tous rapports, le lieu qui lui convient le mieux, il aura là fait preuve de beaucoup d'aptitude. Les livres fatiguent de jeunes têtes; et il est d'autres moyens d'instruction qui peuvent être mis à profit, quand ceux-là sont défectueux. Un copeau, un dent, un morceau de fer, une plume, ou tout autre objet, peuvent servir de texte à une causerie amusante sur l'usage du bois, la nourriture des animaux, l'usage et la valeur comparée des métaux, le plumage des oiseaux, leurs migrations, etc. Si le maître possède réellement son art, il tiendra constamment ainsi l'attention de ses élèves en éveil et les portera à s'enquérir de ce qu'ils ignorent. Les avantages de cette méthode d'enseignement sont incontestables. Elle a cela de particulier qu'elle développe immédiatement l'activité de l'intelligence. L'enfant cherche à se rendre compte de ce qu'il voit et de ce qu'il entend. Il observe! Combien y a-t-il de personnes dont l'existence s'écoule, sans qu'elles remarquent la moitié des objets qui s'offrent à leurs regards? Ils ont des yeux pour ne point voir. Leur cœur ne s'émeut de rien. Les œuvres merveilleuses qui racontent la puissance et la sagesse du créateur les trouvent insensibles et ne sauraient les rendre ni plus heureux ni plus sages. N'est-ce pas rendre le plus importants services à l'enfant que de lui apprendre à les connaître par lui-même et à admirer Dieu dans tout ce qu'il a accouplé de grand et de parfait? Apprenez lui donc à penser par lui-même, et, s'il observe, que ce ne soit qu'avec sa propre intelligence. L'empêcher d'en agir ainsi, c'est le condamner à une ignorance perpétuelle.

(A continuer.)

Petite Revue Mensuelle.

Il n'y a pas longtemps que, visitant une école, un de nos amis fit, entre autres questions, à un jeune enfant très intelligent, celle-ci: Quelle est la capitale du Canada? L'enfant réfléchit un instant, puis le regardant en face, il lui dit bravement et avec conviction: Il n'y en a pas, Monsieur!... C'était certainement la meilleure réponse qu'il pût faire à une question posée, comme font une foule de questionneurs, sans trop songer s'il était possible ou non d'y répondre.

Le vote qui vient d'être donné sur l'adresse aura toujours le résultat de fixer un point de géographie, c'est-à-dire autant que les choses peuvent être fixées sous le régime constitutionnel. Ottawa est décidément la capitale du Canada; mais, en attendant qu'un palais législatif et les bureaux des divers ministères y aient été élevés, il y a toujours deux autres capitales temporaires: Toronto jusqu'à l'automne prochain, et Québec pour la période de temps qui devra s'écouler de là jusqu'à la translation définitive des archives publiques à Ottawa.

Disons un mot de cette ville dont l'histoire et la statistique sont peu connues.

Bytown, aujourd'hui Ottawa, ou plus correctement Outaouais, fut fondé par le Colonel By, en 1827, à 87 milles de l'endroit où la rivière des Outaouais se jette dans le St. Laurent, et au point où elle reçoit le Rideau et le Gatineau. Le Col. By avait été chargé de diriger les travaux du canal militaire qui devait relier la partie navigable du St. Laurent avec les lacs et éviter les rapides que l'on saute maintenant en descendant, et que l'on évite en montant par les canaux dits du St. Laurent. La guerre de 1812 avait parfaitement démontré la nécessité d'un tel canal au point de vue militaire. Il fut ouvert à la navigation dans le mois de mai 1832. Il a 126 milles de longueur de Kingston à Ottawa, et 34 écluses qui servent à vaincre une déclivité de 292 pieds. Le coût total de sa construction fut de \$3,860,000. Ce canal, qui fut la cause de la fondation de Bytown, se trouve avoir maintenant son embouchure au milieu de cette ville. Les vastes assises de pierre qui forment ses écluses, et le pont solidement assis sur ses deux rives qui le traverse, ajoutent considérablement à la magnificence du coup-d'œil que présente l'Ottawa dans cet endroit. La plupart des voyageurs trouvent que les approches de Bytown ressemblent assez aux environs de Québec, autant, du moins, que l'Ottawa peut être comparé au St. Laurent. Il est certain que le spectacle dont on jouit sur les hauteurs où se trouvent les casernes, est un des plus beaux qu'il y ait en Amérique. On a devant soi l'Ottawa où se jette, en cet endroit, la rivière Gatineau, à sa gauche les chutes des Chaudières, traversées par un pont suspendu qui est lui-même une merveille de l'art; au delà, des rapides à perte de vue, à droite la ville et les imposantes écluses du canal, qui font presque l'effet d'une œuvre cyclopéenne. Le premier objet que l'on découvre en arrivant ce sont les chutes du Rideau, dont on parlerait si elles n'étaient pas éclipsées par celles des Chaudières. Ottawa qui, il y a quinze ou vingt ans, n'était qu'un amas de baraques habitées par des travailleurs et fréquentées par nos voyageurs ou gens des cages (on appelle cages les trains de bois qui descendent la rivière) Ottawa est aujourd'hui une fort belle ville, siège d'un évêché catholique, ayant une belle cathédrale, trois autres églises catholiques, un grand nombre d'églises protestantes, un collège dirigé par les Pères Oblats, un pensionnat de demoiselles et un hôpital confié aux Sœurs Grises, plusieurs banques, de bons hôtels, et un grand nombre de belles boutiques. La population est aujourd'hui d'environ 10,000 âmes, dont un peu plus de la moitié est catholique et un peu plus du quart est d'ori-

gine française. La valeur totale de la propriété foncière dans les limites de la cité, telle qu'elle apparaît par l'évaluation municipale de 1850, serait de trois millions trois cent mille piastres. Nul doute que le seul fait de la décision qui vient d'être prise ne la fasse augmenter considérablement. Il y a une société St. Jean-Baptiste, un Institut-Canadien, une société philharmonique et des écoles séparées catholiques. On a essayé d'y publier un journal français, qui est malheureusement tombé après quelques mois d'existence. Espérons, cependant, que nos compatriotes de ces régions verront toute l'importance qu'il y a pour eux d'avoir un journal dans leur langue maternelle. Dans le recensement de 1851 la population d'Ottawa est indiquée comme suit: total, 7,760; catholiques, 4,798; canadiens d'origine française, 2,056.

Presque en même temps que notre parlement se réunissait, celui de l'Angleterre était convoqué, et Sa Majesté laissait tomber du haut du trône des paroles qui n'ont pas laissé d'émoi-voir tous ceux qui redoutent les conséquences d'une guerre européenne. A première vue, la phrase qui se rapporte aux relations étrangères paraît conciliante et pacifique, mais ceux qui connaissent la valeur réelle du langage politique s'étonnent d'y trouver une réserve qui est certainement sinon une menace du moins un avertissement donné à la France et à la Sardaigne. Les liens de l'alliance politique entre l'Empire et ce royaume vont être resserrés par le mariage du Prince Napoléon, fils de Jérôme et cousin de l'Empereur, avec la Princesse de Savoie.

La situation européenne, de plus en plus tendue, mérite une appréciation plus sérieuse que celle que nous pourrions en faire nous-même; aussi pensons-nous que nos lecteurs ont tout à gagner à ce que nous cédions la parole à M. Gaillardet qui, dans son excellente correspondance du *Courrier des Etats-Unis*, expose comme suit l'état de la question Austro-lombarde.

« Le *Times* représente la France comme bien plus à craindre que l'Autriche pour le Piémont et le reste de l'Europe. Il prête à Napoléon III toutes sortes de vues intéressées et machiavéliques; à l'en croire, la marine française est déjà plus forte que la marine anglaise. Il se fait le compère de Sir Charles Napier, cet alarmiste monomane, qui aime à jouer le rôle d'Alcyon, prévoyant les tempêtes, et qui demande la réunion immédiate d'une escadre dans la Manche, pour mettre la Grande-Bretagne à l'abri d'une invasion. Cette comédie n'a n'autre but que de forcer John Bull, par la peur, à délier les cordons de sa bourse. Mais elle n'alarme pas moins tous les intérêts, et elle pousse le cabinet Derby à redoubler d'efforts pour maintenir la paix. Si l'on en croit le *Times* et le *Nord*, il faut dans ce but les plus vives instances auprès des cabinets de Turin et de Paris, et leur aurait déclaré qu'il prendrait parti contre celui des gouvernements, piémontais ou autrichien, qui assumerait la responsabilité de l'offensive.

« D'après l'*Indépendance Belge*, le cabinet Derby aurait fait plus encore; il aurait proposé à la France de s'unir à elle et à la Russie, pour contraindre l'Autriche à accepter des négociations basées sur des ouvertures qu'elle avait faites elle-même, en 1848, à lord Palmerston par l'organe de M. de Weimberg. Ces ouvertures tendaient à donner à la Lombardo-Vénétie une administration distincte, tout-à-fait Italienne, et quasi indépendante, sous l'autorité d'un vice-roi. Le vice-roi serait aujourd'hui l'archiduc Maximilien, qui vient de se prononcer, dans la *Gazette Officielle* de Milan et le *Foglio di Verona*, contre le langage violent tenu par la *Gazette Autrichienne* à l'égard des Lombards. Les articles de ces deux journaux ont produit une certaine sensation à Vienne.

« Le congrès proposé par le cabinet Derby se tiendrait, cette fois, à Londres, dans la supposition que cette ville serait plus acceptable que Paris à l'amour-propre des Autrichiens. D'après une correspondance de Vienne, adressée à un journal de Paris, le cabinet autrichien préfererait, au contraire, que la question d'Italie fut évoquée, sous une forme incidente, devant la conférence de Paris, convoquée uniquement, en apparence, pour lui donner acte des concessions qu'elle se décide à faire dans la question de la navigation du Danube.

« Mais l'une et l'autre de ces versions supposent que l'Autriche se résignerait à ne plus accepter qu'un droit de suzeraineté sur la Lombardo-Vénétie, et cela me paraît difficile à admettre. Avec sa souveraineté directe l'occupation de l'Italie par ses armées devrait cesser, et ce serait assurer le succès d'une insurrection qui n'en éclaterait pas moins quelque jour, car ce que veulent les Italiens, ce n'est pas seulement une réforme, c'est l'indépendance complète, absolue. Tant qu'ils n'auront pas conquise cette indépendance, ils conspireront plus ou moins ouvertement.

« C'est aussi, je crois, ce que Napoléon III veut pour eux. Le propriétaire d'un journal semi-officiel, qui est aussi membre du corps législatif, me disait hier que les idées de l'Empereur à ce sujet étaient connues de tout son entourage intime. Ces idées sont, non pas de constituer, au profit du Piémont, un royaume d'Italie, qui pourrait avoir son danger ou ses inconvénients pour la France, mais d'affranchir les nationalités italiennes du joug de l'étranger et d'en faire une confédération unie dans certains cas, indépendante dans d'autres. Mais Napoléon III veut marcher prudemment, progressivement à ce but, et si l'Angleterre lui a réellement fait la proposition dont parle l'*Indépendance Belge*, il s'y refusera, parce qu'il y verra un achèvement vers ses desseins, si l'Autriche l'accepte; tandis que, si elle refuse, elle sera abandonnée à ses propres forces par l'Angleterre, la Prusse et la Russie. La guerre, alors, serait localisée et bornée à un objet défini entre les puissances.

« L'adhésion de la France entraînerait celle du Piémont, qui serait loin d'être prêt à la lutte, d'après un rapport du général Niel, se prononçant, comme le duc de Malakoff, pour le maintien de la paix.»

Rapport sur la Repartition de la Subvention de l'Education Supérieure.

BUREAU DE L'EDUCATION, Montréal 18 Novembre, 1853.

A l'Honorable Secrétaire Provinciale.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant la distribution de la subvention annuelle aux universités, collèges, académies et écoles modèles du Bas-Canada, pour l'année 1855.

L'insuffisance du fonds ne permettant point de donner cette année à de nouvelles institutions, sans diminuer considérablement l'allocation de celles qui sont déjà portées sur les listes des années précédentes, j'ai dû restreindre les nouvelles allocations autant que possible et, quant à leur nombre, et quant aux montants à accorder, j'ai été obligé cependant, malgré la plus grande discrétion exercée à cet égard, de recommander une diminution uniforme de 2 1/2 pour cent, sur toutes les allocations des années précédentes qui excèdent £25.

Les institutions suivantes n'ayant point transmis leurs rapports dans le temps prescrit, malgré l'avis publié dans la *Gazette Officielle* et dans les deux journaux de l'Instruction publique, les informant que tout délai de ce genre serait fatal, je n'ai pas cru devoir les inclure dans les listes ci-jointes, ce sont :

L'Université McGill, High School of McGill College, Collège Ste. Marie, Montréal; Académie de St. Colomban de Sillery (Ste. Foye catholique.)

Académies:—Farnham. (protestant); Kamouraska; Ecole Commerciale de Montréal (catholique); Sorel (cath.) garçons; Sorel, (de filles); British and Canadian School, Montréal.

Ecole modèle:—Côteau Landing, St. Philippe, St. Sylvestre, Châteauguay, Ecole Commerciale et Littéraire, Québec, et Salle d'Asile de Montréal.

Cependant, comme il est probable que plusieurs d'entr'elles pourront peut-être expliquer d'une manière satisfaisante le délai apporté, je n'ai pas cru non plus devoir disposer pour le présent des divers montants qui avaient coutume de leur être payés.

Les institutions suivantes, qui étaient portées sur la liste des années précédentes, n'ont pas encore transmis de rapport, savoir :

High School, Québec, Académie (de filles) Nicolet; Académie (de filles) Pointe-aux-Trembles, Québec; Ecole Modèle: St. Andrews School, Québec; Société d'Education, Trois-Rivières; St. Joseph de Lévi; St. Isidore et Buckingham.

Je dois dire à regret que le collège de Chambly ne me paraît pas, ni quant au nombre des élèves, ni quant à celui des professeurs, ni quant au cours d'études suivi, dans une position à devoir être maintenu sur la liste des Collèges industriels une autre année, à moins qu'il n'y ait un remarquable progrès sous tous ces rapports. Je suggère respectueusement qu'il me soit permis d'en donner avis aux directeurs de cette institution; je n'ai pas cru devoir cependant la mettre de côté pour cette année, à raison des sacrifices que fait son généreux fondateur, M. Mignault, et qu'il a dû continuer avec l'espoir de toucher l'allocation annuelle.

Plusieurs Académies ne me paraissent point non plus dans une condition à mériter d'être maintenues sur la liste, à moins d'un changement favorable; et quant à quelques-unes d'entr'elles, situées dans des comtés où il y a déjà plusieurs institutions du même genre, je demande qu'il me soit permis de les informer qu'à moins d'un progrès notable dans le cours de l'année prochaine ils ne doivent point compter sur une part de l'allocation.

Il serait très urgent de diminuer le nombre des Académies, de concentrer sur les meilleures d'entr'elles les ressources maintenant éparpillées sur un trop grand nombre.

De nouvelles Académies de garçons et de filles, établies dans des comtés où il en existait déjà plusieurs du même genre, ont transmis des demandes. D'après la suggestion contenue dans mon dernier rapport annuel, et vu l'insuffisance de la subvention totale de l'éducation supérieure, il m'est impossible de recommander une allocation en leur faveur.

Je crois devoir recommander que l'on accorde aux nouvelles institutions suivantes la subvention dont le chiffre est placé en regard de leurs noms.

1o.—Académies de Garçons.

Académie Protestante des Trois Rivières. \$195.00

Cette institution a été interrompue pendant une année. Il était impossible de recommander une allocation aussi considérable que celle qu'elle avait en premier lieu.

Académie de la Baie St. Paul. 195.00

20.—Académies de Filles.

St. Martin, Comté de Laval.....	\$100:00
St. Cyprien do Napierville.....	100:00
Kakouna do Témiscouata.....	195:00
Isle Verte do do.....	195:00

On avait déjà commencé la construction des édifices destinés à ces deux dernières institutions avant la passation de la loi de l'éducation supérieure; mais elles n'ont été mises en opération que cette année. Quoiqu'elles soient dans le même comté, j'ai cru devoir les placer sur la liste, à raison des sacrifices faits par les localités; mais cette circonstance ne doit point tirer à précédent pour l'avenir. Ceux qui, dans l'état actuel des choses, mettront sur pied de nouvelles institutions dans les comtés où il existe déjà plusieurs maisons de ce genre, ne devront point s'attendre à recevoir d'allocation.

30.—Ecoles Modèles.

Ste. Anne des Plaines.....	\$80:00
St. Césaire.....	80:00
St. Polycarpe (diss.).....	60:00
St. Joachim, des deux Montagnes.....	80:00
Boucherville.....	80:00
Lachine (diss.).....	80:00
Ste. Gertrude.....	80:00
Malbaie, Charlevoix.....	80:00
St. Hermas.....	80:00
Ste. Rose.....	80:00
St. Vincent de Paul.....	60:00
St. Denis, Kamouraska.....	80:00
St. Hyacinthe.....	80:00
Chicoutimi.....	80:00
St. Sévère.....	80:00
St. Roch de l'Achigan.....	80:00
Chambly.....	60:00
St. Pierre, Rivière du Sud.....	60:00
Bury.....	80:00
Granby.....	80:00
Ste. Scholastique.....	80:00

L'usage, dans les Collèges et Académies, de bancs et de sièges sans dossiers étant généralement considéré, et avec raison, comme très nuisible à la santé des élèves, je suggère respectueusement que l'on appose pour condition à l'allocation de cette année à toutes les institutions de cesser de se servir de bancs ou de sièges de ce genre, et que l'on m'autorise à les inviter à se pourvoir de bancs, sièges et pupitres semblables à ceux dont les dessins seront publiés dans le *Journal de l'Instruction Publique*, ou faits d'après tout autre plan amélioré.

Je joins à ce rapport un tableau indiquant, avec les allocations des années précédentes, et le nombre des élèves de cette année, le montant de la subvention en faveur de chaque institution, pour

1858. Le montant de ces subventions pour l'année courante est comme suit:

List No. 1.—Universités.....	\$ 1,950:00
do 2.—Collèges Classiques.....	10,140:00
do 3.—Collèges Industriels.....	9,067:00
do 4.—Académies, (garçons ou mixtes).....	14,065:00
do 5.— do filles.....	10,770:67
do 6.—Ecoles Modèles.....	11,652:36

\$57,049:28.

Ci-joint est un état des fonds de la subvention supérieure pour les années 1856 et 1857, par lequel il paraît que le fonds de cette année se trouve endetté en la somme de \$277:89. (Voir le tableau marqué C.)

La balance sur l'allocation pour 1858, déduction faite du montant des listes ci-jointes, serait donc de \$10,672:83; mais il y aura peut-être à reprendre sur cette balance l'allocation de quelques-uns des collèges ou académies dont la demande ou le rapport ont été reçus après l'expiration du délai prescrit par la loi.

Je crois devoir exposer de plus que, l'année dernière, dans mon rapport, je recommandais l'appropriation de £17,114 11½ 0, \$68,458:20. Je disais, en même temps, qu'il me resterait en mains, du fonds de l'année précédente, £263, \$1,052 qui, conséquemment, devaient être déduits du total approprié. Cependant on a fait émaner un warrant en ma faveur de £17,114 0 11, c'est-à-dire, qu'on me donnait tout le montant approprié; je me suis donc trouvé avoir en mains la somme £17,375, 0 11. Sur ce montant j'ai payé \$69,329:89. Ce qui me laisse la somme de \$178:28. Je réclame actuellement \$57,049:28. Il me restera une balance de \$10,672:83 pour une distribution ultérieure, s'il y a lieu, à déduire du montant de la subvention réclamée pour l'année courante, savoir \$57,049:28, laissant une balance de \$56,871:00, pour laquelle je demande respectueusement l'émanation d'un warrant.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

P. J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'Education, C. E.

Tableau C.

Fonds de 1856.....	\$ 68,000:00	Payé en 1856..	\$ 66,948:00
“ 1857.....	68,000:00	“ 1857..	69,329:89
“ 1858.....	68,000:00	Bal. 1858..	67,722:11
	\$204,000:00		\$204,000:00
1858.....		\$67,722:11	
		277:89	
		\$68,000:00	

Tableau de la distribution de la subvention de l'Education Supérieure, pour l'année 1858, en vertu de l'Acte 19 Vict., Chap. 54.

LISTE No. 1.—UNIVERSITÉS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves en 1858.	1855.			1856.			1857.	1858.
		Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Total de la subvention.	Total de la subvention.
Bishop's College.....	47	£ 450		£ 450	£ 500		£ 500	£ 500	\$1950:00
Totaux.....	47	£450		£450	£500		£500	£500	\$1950:00

LISTE No. 2.—COLLÈGES CLASSIQUES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves en 1858.	1855.			1856.			1857.	1858.
		Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Total de la subvention.	Total de la subvention.
Nicolet	234	£ 400	£ 200	£ 600	£ 500	£ 80	£ 580	£ 500	\$ 1950:00
St. Hyacinthe	231	500	1000	1500	500	400	900	500	1950:00
St. Thérèse	171	400	300	700	400	120	520	500	1560:00
St. Anne	247	400	900	1300	500	365	865	500	1950:00
L'Assomption	150	300	300	600	400	120	520	400	1560:00
St. Francis, Richmond	65	390		300	300		300	300	1170:00
Totaux	1098								\$10,140:00

LISTE No. 3.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves en 1858.	1855.			1856.			1857.	1858.
		Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Total de la subvention.	Total de la subvention.
Joliette	277	£ 100		£ 100	£ 250		£ 250	£ 250	\$ 975:00
Masson	223	250	£ 150	400	250		310	250	975:00
Notre-Dame de Lévi	245	250	300	550	250	£ 60	370	250	975:00
St. Michel	127	200	150	350	250	60	310	250	975:00
Laval	114	100	150	250	100	60	160	100	390:00
Chambly	90	300	100	400	250	40	290	250	975:00
Rigaud	120	250	100	350	255	40	290	250	975:00
St. Marie de Monnoir	130	100	100	200	100	40	140	100	390:00
St. Marie de Beauce	110		200	200	100	80	180	100	390:00
St. Germain de Rimouski	80			100	100		100	100	390:00
Lachûte	113	75		75	100		100	100	390:00
Verchères	159	100		100	100		100	75	292:50
Varenes	141	75		75	75		75	75	292:50
Mascouche	63	75		75	75		75	75	292:50
Sherbrooke	72	50		50	75		75	75	292:50
Totaux	2064								\$ 9067:50

LISTE No. 4.—ACADÉMIES DE GARÇONS, OU MIXTES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves en 1858.	1855.			1856.			1857.
		Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Total de la subvention.
Aylmer, protestant.	43	£ 75		£ 75	£ 67 10		£ 67 10	£ 67 10
Aylmer, catholique	50	75		75	67 10		67 10	67 10
Aubigny	123				40		40	40
André, St., Argenteuil.	127							25
Abbotsford.	44							25
Beauharnois	157	50		50	45		45	67 10
Bonin, Argenteuil.	148	75		75	67 10		67 10	67 10
Baie du Febvre	144	50		50	45		45	45
Baie St. Paul	66							
Barnston	110	50		50	45		45	45
Berthier	47	100		100	90		90	90
Buckingham	36	50		50	45		45	45
Belœil	50	100		100	90		90	90
Cap Santé	32	50		50	45		45	45
Charleston	113	100		100	90		90	90
Clareneville	62	100		100	90		90	90
Coaticook	72				40		40	40
Clarendon	97	50		50	45		45	45
Cassville	105	50		50	45		45	45
Compton	76	50		50	45		45	45
Cookshire	65	50		50	45		45	45
Cyprien, St.	136	50		50	45		45	45
Danville	60	75		75	67 10		67 10	67 10
Dudswell	27	50		50	45		45	45
Dunham	113	100		100	90		90	90
Durham, No. 1.	52				40		40	40
Eustache, St.	158	40		40	40		40	67 10
Farnham, cath.	210				40		40	60
Frelighsburg	42				40		40	60
Foye, Ste., protestant.	58	50		50	45		45	45
Granby	51	100		100	90		90	90
Georgeville.	62	50		50	45		45	45
Gentilly	113	50		50	45		45	45
Grégoire, St.	81	50		50	45		45	45
Huntington	127	100		100	100		100	100
Jean, St., Dorchester, cath.	318				45		45	90
Jean, St., Dorchester, prot.	68	100		100	90		90	90
Jean, St., Isle d'Orléans.	89	50		50	45		45	45
Knowlton	71	100		100	90		90	90
Laprairie	90	50		50	45		45	60
Lotbinière	19				40		40	40
Longueuil	360				40		40	75
Laurent, St.	120	150		150	135		135	135
L'Islet	90	50		50	45		45	67 10
Montmagny.	185	75		75	75		75	75
Marthe, Ste	103	50		50	45		45	45
Missisquoi.	36	50		50	45		45	45
Pointe aux Trembles, Mont., e.	75	100		100	90		90	90
Philipsburg	40	50		50	45		45	45
Potton	39							40
Sherbrooke	61	111 2 2		111 2 2	100		100	100
Sorel, protestant	49				40		40	40
Stanbridge	117	75	50	125	67 10	20	87 10	67 10
Shefford	80	100		100	90		90	90
Sutton.	59	75		75	67 10		67 10	67 10
Stanstead	158	175		175	157 10		157 10	157 10
Timothée, St.	85	37 10		37 10	40		40	40
Trois-Rivières, cath.	45				40		40	90
Trois-Rivières, prot.	28	100		100	90		90	90
Vaudreuil	85	50		50	45		45	45
Yamachiche	150	50		50	45		45	67 10
	5679							

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1858.

CONTES.	Municipalités.	MOTIFS.	Montant de la cotisation prélevée.	Montant de la subvention annuelle ordinaire.	Montant de la subvention supplémentaire demandée.	Subvention supplémentaire accordée.
Arthabaska..	Stanford.	Pauvre.	\$ 197 31	\$ 682 00	\$ 40 00	\$ 40 00
do	Warwick.	Nouvel établissement et pauvre.		120 00	40 00	40 00
do	" Diss.	A bâti trois maisons d'école, coût: \$300.	80 26	60 00	100 00	40 00
do	St. Norbert.	Pauvre et nouveau.	166 86	192 22	40 00	40 00
do	St. Christophe.	do do	126 96	141 00	80 00	40 00
Benaventure.	Matapédia	do do	115 78	110 00	80 00	40 00
do	New-Richmond.	do do les établissements sont éparés.	106 00	130 00	80 00	40 00
do	Maria.	A fourni \$180 pour réparations aux maisons d'école.	187 71	187 71	60 00	40 00
do	Shoobred.	Pauvre. Les établissements sont éparés.	104 80	185 77	80 00	40 00
do	Risougauche, Ind.					100 00
Berthier.....	St. Norbert.	Pauvre.	148 13	172 32	100 00	40 00
Bagot.....	Acton.	Etablissement nouveau, maison d'école très coûteuse.	52 40	200 00	140 00	40 00
Beauce.....	Aylmer.	Localité nouvelle et bien pauvre.	36 85	180 00	40 00	40 00
do	St. Frédéric.	Très pauvre.	163 06	228 00	80 00	40 00
do	St. Ephrem.	do Bâtit trois maisons d'école.	45 71	91 00	60 00	40 00
do	Forsyth.	Localité nouvelle et pauvre.	51 33	72 00	40 00	40 00
do	Megermettes.	do Maison d'école brûlée.	60 80	60 80	130 00	60 00
Broome.....	Bolton.—Diss.	Très pauvre et forme une municipalité peu peuplée.	36 00	300 00	100 00	60 00
Chicoutimi...	Latérière.	Très pauvre.	51 33	144 00	80 00	60 00
do	St. Joseph.	do	84 65	146 00	80 00	60 00
do	Labarre.	Cette localité n'était pas incluse dans le dern. recens..				
do	Mésy.	do do do do				80 00
do	Caron.	do do do do				
do	Metabetchouan.	do do do do				
do	Synai.	do do do do				
Champlain..	Cap Madeleine.	Maison d'école brûlée.	156 33	288 00	80 00	40 00
do	St. Prosper.		120 08	152 00	80 00	40 00
Compton.....	Hereford.	Etablissement nouveau et pauvre.	125 00	50 36	60 00	40 00
do	Clifton.	do do do do	120 00	53 15	60 00	40 00
do	Bury.	do do do do	240 00	108 91	40 00	40 00
do	Lingwick.	do do do do	112 41	112 41	100 00	40 00
Charlevoix...	St. Urbain.	Pauvre.	101 62	101 62	60 00	40 00
do	Petite Rivière.	Pauvre.	92 00	80 23	100 00	40 00
do	Settrington.	Pauvre.		39 02	120 00	60 00
2 Montagnes.	St. Colomban.	Pauvre, a bâti une maison, coût: \$308.	123 70	123 70	120 00	40 00
do	St. Placide.	Pauvre, a doublé ses cotisations.	442 00	171 20	80 00	40 00
do	St. Eustache, dis.	Sont peu nombreux et dispersés.	80 00	50 12		20 00
do	St. Canut.	Paroisse nouvelle et pauvre.	100 00	84 55	80 00	40 00
Dorchester....	St. Edouard, Fr.	do do do do	140 00	140 00	40 00	40 00
do	Cranbourne.	do do do do	39 82	39 82	100 00	60 00
Drummond...	Wickham.	Etablissement nouveau et pauvre.	160 00	80 09	80 00	40 00
do	St. Fr. Jerick.	do do do do	400 00	109 27	80 00	40 00
do	St. Germain.	do do do do	416 00	127 57	80 00	40 00
Gaspé.....	Cap Rosier.	Les établissements sont éparés et les contrib. pauvres.	122 35	109 40	80 00	40 00
do	Bay North.	do do do do	50 00	40 09	80 00	40 00
do	Malbaie.	do do do do	118 00	108 70	80 00	40 00
do	New-Port.	do do do do	131 20	131 62	80 00	40 00
do	Fox, Griffin Cove	do do do do	97 02	97 03	80 00	40 00
do	Grande Rivière.	do do do do	240 00	96 07	80 00	10 00
Huntingdon..	Huntingdon, diss.	Les contribuables sont très pauvres.	6 00	32 00	120 00	60 00
L'Islet.....	St. Cyrille.	A trois écoles en opération, très pauvre.	101 75	62 58	60 00	40 00
Joliette.....	St. Alphonse.	Pauvre.	314 00	156 90	40 00	40 00
do	St. Ambroise, dis.	Pauvre.	55 61	32 23	80 00	20 00
Jacques-Cart.	Ste. Anne.	Pauvre.	145 19	115 50	120 00	40 00
Kamouraska.	Ste. Helene.	Pauvre.		148 83	80 00	40 00
do	Ixworth.	Etablissement nouveau et pauvre.		81 67	80 00	40 00
Lotbinière...	St. Flavien.		108 00	79 25	100 00	40 00
Lévi.....	St. Lambert.	nouveau et pauvre.	140 00	125 65	100 00	40 00
Montagny..	Berthier.	A des dettes à payer.	456 30	169 95	100 00	40 00
do	Isle aux Grues.	Peu populeux et pauvre.	92 00	86 77		40 00
Montmorency	St. Ferréol.	Insuffisance de la subvention, pauvre.	63 00	93 00		40 00
do	Ange Gardien.	do do do do	190 00	115 50	100 00	40 00
Maskinongé.	St. Paulin.		161 60	60 00	60 00	40 00
Montcalm...	Sto. Julienne.	Etablissement nouveau et pauvre.	200 00	106 62	80 00	40 00
do	Chertsey.	do do do do	43 00			40 00
Nicolet.....	Blandford.	Peu populeux et pauvre.	100 00	54 00	60 00	40 00
do	Sto. Monique, 2.	do do do do	56 24	56 24	40 00	40 00

TABLLAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1858

CONTÉS.	Municipalités.	MOTIFS.	Montant de la subvention prélevée.	Montant de la subvention annuelle ordinaire.	Montant de la subvention supplémentaire demandée.	Subvention supplémentaire accordée.
Nicolet	Ste. Gertrude.	Pauvre.	\$ 208 00	\$ 153 83	\$ 120 00	\$ 40 00
Québec	St. Dunstan.	Nouveau et pauvre.	96 00	51 67	40 00	40 00
do	Cap Rouge.	A une dette considérable.	215 10	61 63	120 00	50 00
Rimouski...	St. Octave.	Nouveau et pauvre.	296 00	101 25	50 00	40 00
do	St. Fabien.	do do	230 40	137 58	50 00	40 00
Shefford ...	Granby, diss.	S'efforcent de maintenir leurs écoles, pauvres.	400 00	120 00	200 00	40 00
do	Roxton.	do do do do	312 68	170 45	150 00	40 00
St. Maurice.	St. Séveré.		172 00	138 42	50 00	40 00
do	Shawinigan.	Etablissement nouveau et pauvre.	136 28	83 70	200 00	40 00
do	St. Etienne.	do do	168 00			40 00
Stanstead ...	Orford.	do do	59 80	59 80	100 00	40 00
Témiscouata.	St. Eloi.	do do	284 60	162 32	50 00	40 00
do	N. D. du Portage.	do do	169 53	131 22	50 00	40 00
Terrebonne..	Ste. Adèle.	do do	100 00	176 75	50 00	40 00
Wolfe	Wotton.	do do	98 50	92 44	100 00	40 00
						\$ 3360 00

ANNONCES.

A VENDRE

AU

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

A MONTREAL,

ET CHEZ LES

PRINCIPAUX LIBRAIRES

DE MONTREAL ET DE QUEBEC :

LE

"JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,"

ET

"The Journal of Education,"

POUR 1858.

Les deux journaux reliés en un volume avec un élégant couvert en toile \$2:00
 Chaque journal séparé avec couvert en toile 1:30
 Chaque journal séparé cartonné..... 1:12

On trouvera ces recueils très propres à être distribués comme récompenses dans les Collèges et les Ecoles. Les Directeurs de Collèges et Académies, les Commissaires d'École et les Instituteurs en général, qui achèteront, pour cette fin, six exemplaires ou plus, obtiendront une RÉDUCTION DE VINGT POUR CENT sur les prix indiqués. Ils pourront se les procurer soit au Bureau de l'Éducation à Montréal, ou au Bureau de Thomas Roy, écuier, Agent du département à Québec.

Les personnes, qui se proposent d'en acheter, seront bien d'envoyer leurs commandes immédiatement, car nous n'avons en mains qu'un bien petit nombre d'exemplaires.

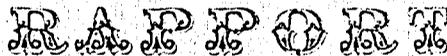
A VENDRE

AU

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

ET CHEZ

TOUS LES LIBRAIRES :



Du Surintendant de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada

POUR L'ANNÉE 1857,

PRIX : 25 Cents ; Avec un Élegant Couvert en Toile : 50 Cents.

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur. On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education," rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. John Radiger, assistant-rédacteur. Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le Journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le Journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix : un cent par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payée d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au bureau de l'Éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le Journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.

Des Presses à Vapeur de Senécal, Daniel & Cie., 4, Rue Saint-Vincent.